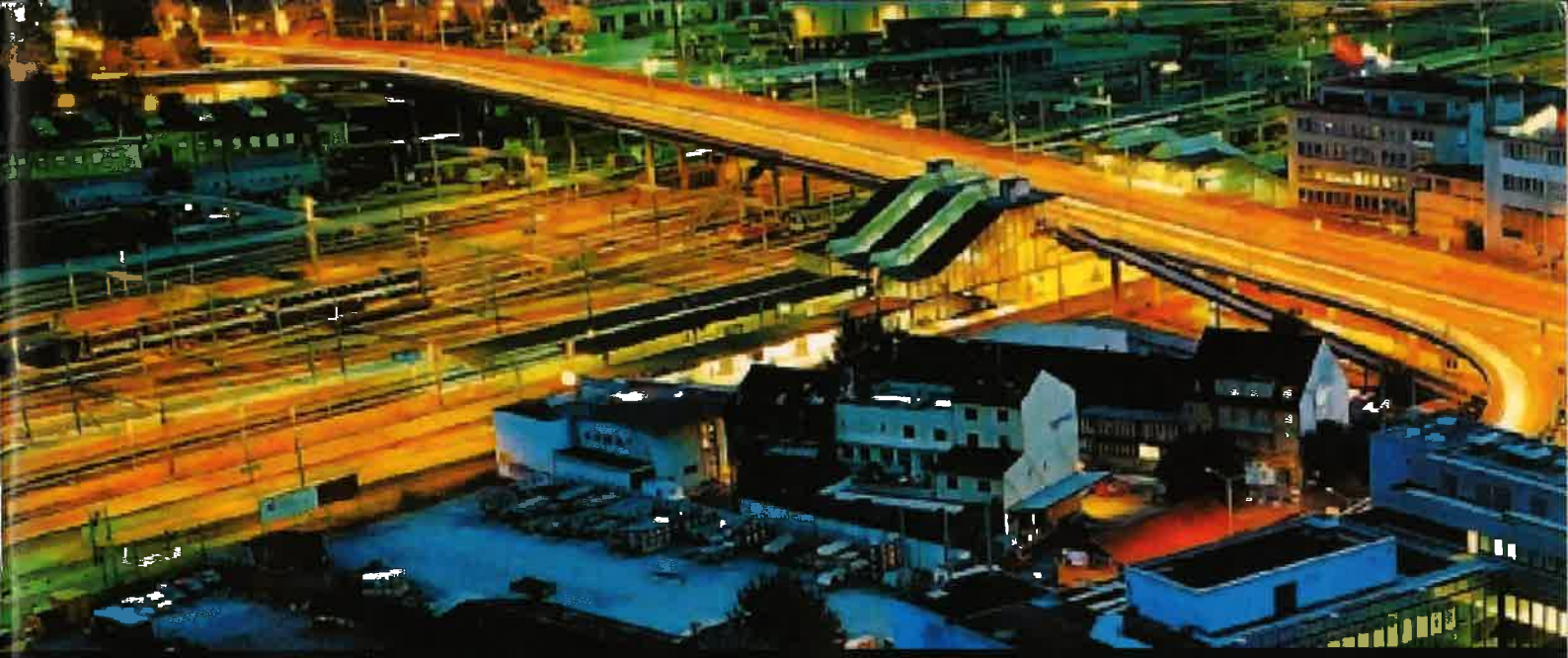

TRACÉS 12

DÉFRICHER LA VILLE

133e année 4 juillet 2007
Bulletin technique de la Suisse romande

Rigueur et qualité sont nos maîtres mots –
sur l'ensemble de notre palette.

Une entreprise résolument familiale.
La tradition au service de l'innovation.

GREUTOL

GREUTOL SA
Systèmes d'isolations extérieures
Mortiers, enduits et peintures
1026 Echandens
Tél. 021 702 08 18
Fax 021 702 08 19
Web www.greutol.ch

LICHT | LUMIÈRE

tulux

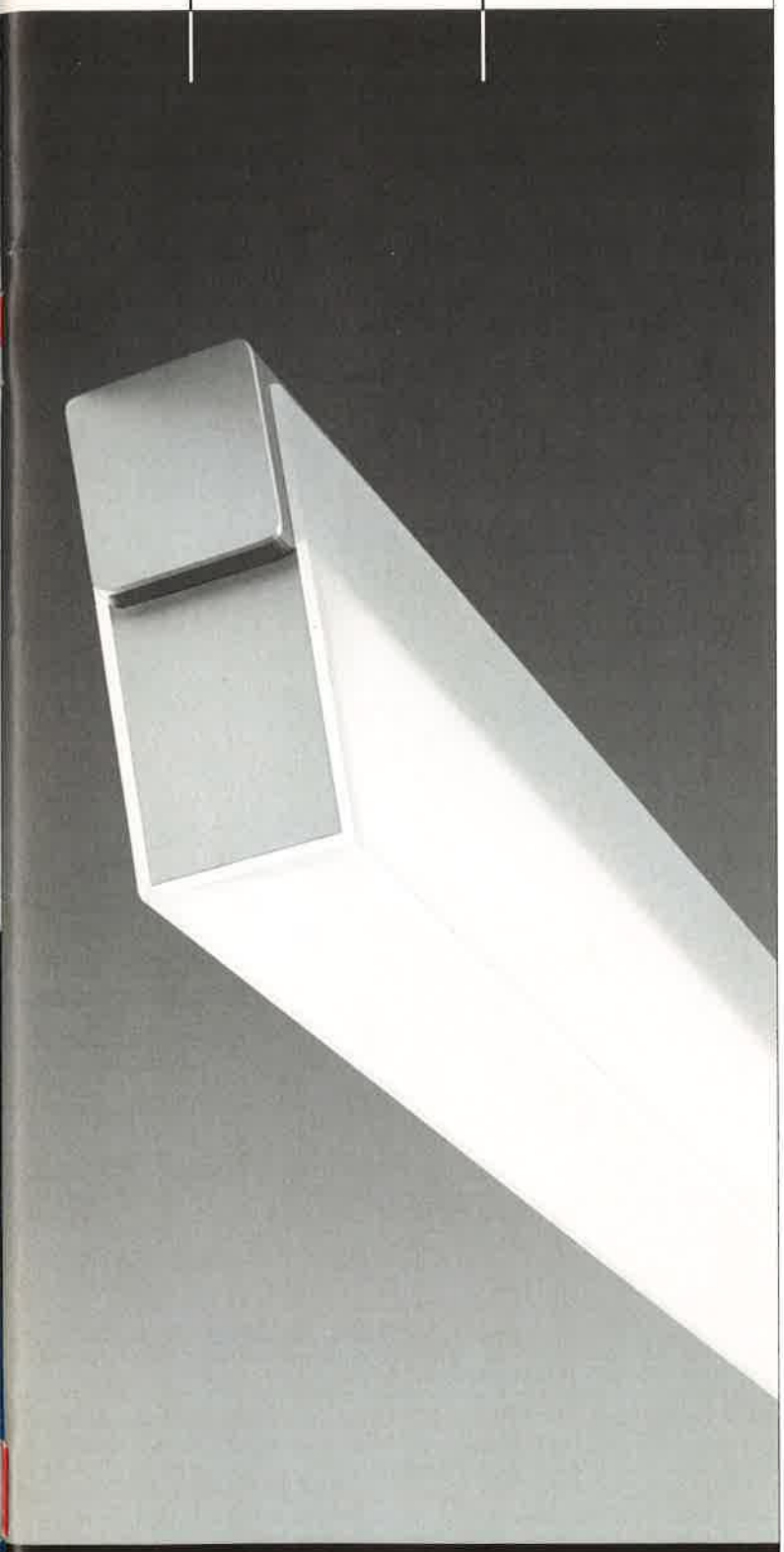

SET parfaitement adapté

TULUX LUMIÈRE SA
LICHT.LUMIÈRE
EN SEGRIN 1
CH-2016 CORTAILLOD
TÉLÉPHONE +41 (0)32 841 47 01
TÉLÉFAX +41 (0)32 842 45 16
WWW.TULUX.CH

SOMMAIRE

5 ÉDITORIAL

La campagne en ville, martingale de la durabilité
Francesco Della Casa

6 URBANISME

Défricher la ville ou grignoter la campagne ?
Alain Guye

Expériences pilotes de quartiers durables en Europe
Cyria Emelianoff

Friches et développement durable du territoire suisse
Pierre-Alain Rumley

Des friches urbaines aux quartiers durables
Emmanuel Rey

L'action foncière pour régénérer des sites urbains
Caroline Gerber

Zurich, centre de la Suisse
Benedikt Loderer

Zurich West (Photo Hochpartterre)

22 INFORMATIONS SIA

26 CONCOURS

28 MEMENTO

30 DERNIER MOT

Petit, mais costaud
Eugène

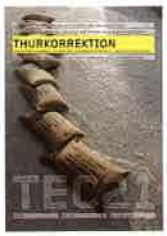

Paraît chez le même éditeur: TEC21

n° 25 – 18 juin 2007 / **Über Brücken** / Steg und Turm / Historische Bögen / Wieder verbunden
n° 26 – 25 juin 2007 / **Thurkorrektion** / Projektmanagement / Hydraulik / Grundwasserwermodell / Geschiebehaushalt

CONCOURS DE PROJET

Nouveau siège du Tribunal pénal fédéral, Viale Stefano Franscini, Bellinzone

L'annonce n'est qu'un extrait du texte officiel. A tous les effets fait foi le texte intégral publié sur la **Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC)** No. 110 de lundi 11 juin 2007, aussi disponible sur le site: www.fusc.ch De suite nous vous présentons un résumé des informations principales:

Type de mandat
Concours de projet anonymes avec préqualification, pour groupes interdisciplinaires

Mandant:
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Gestion de projets
Fellerstrasse 21,CH-3003 Berne
Téléphone: +41 (0)31 324 83 84
Fax: +41 (0)31 323 26 98

Documents de préqualification
(à commander préférablement par e-mail)
Adresse pour la demande de participation:
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Service des appels d'offres publics
A l'att. de M. André Chevallier, Projet TN10/7865.001
Transformation du siège définitif du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone – Groupe de planification
Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne
Fax: +41 (0)31 324 83 84
E-Mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

Objet du concours
Le présent concours de projet sélectif vise à l'acquisition de prestations de planification incluant la fonction de planification générale de la transformation et de la construction du siège définitif du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone et du bâtiment «Pretorio». L'élaboration d'un projet de concours est requise dans le but d'assurer une planification optimale des bâtiments sur le plan de la durabilité, de l'utilisation de l'espace et de l'exploitation. Le concours doit permettre de trouver une solution générale excellente tant du point de vue spatial qu'architectural. En outre, la plus grande fonctionnalité et la plus grande souplesse sont souhaitées concernant l'exploitation des bâtiments.

Calendrier général

Envoi des dossiers de préqualification (1ère phase)	13 juillet 2007
Décision concernant l'admission à la 2ème phase (date probable)	22 août 2007
Envoi de la documentation pour la 2ème phase	septembre 2007
Remise des projets de concours	décembre 2007
Début de la planification (date probable)	à partir de juin 2008
Réalisation	à partir de mars 2009

Voies de recours
La possibilité de présenter recours est donnée seulement contre le texte officiel publié sur le FOSC du 11.6.2007 selon les instructions concernant les voies de recours qui sont indiquées dans l'annonce.

Berne/Lugano, 11 juin 2007

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Domaine des constructions
Gestion de projets

Concours de projets en procédure ouverte

Agrandissement et transformation de la Cinémathèque suisse, à Penthaz

Pouvoir adjudicateur/mandant
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Gestion des projets, Appels d'offres publics
Fellerstrasse 21, 3003 Berne, Suisse

Objet du concours
La Cinémathèque suisse (CS), autrement dit les archives cinématographiques suisses, collecte, conserve, restaure et valorise des films, des images et des médias imprimés relatifs aux films, ainsi qu'un petit nombre d'appareils historique. Dans le Centre d'archivage et de conservation, à 1030 Penthaz, la CS entrepose et traite les différentes collections. Comme la capacité d'archivage est actuellement épuisée, les locaux existants doivent être agrandis. Une équipe de concepteurs doit élaborer un projet pour une nouvelle construction, la transformation et la réaffectation sur le site de Penthaz, de manière à couvrir les besoins jusqu'en 2020 dans les domaines de l'entreposage, de l'analyse scientifique et de la conservation des collections. La possibilité d'étendre la capacité d'entreposage au-delà de l'horizon 2020 doit être prise en compte. Conformément au plan de zone, l'agrandissement doit être en grande partie souterrain et être relié au bâtiment existant. Les déroulements d'exploitation et logistiques doivent être conçus de manière optimale et permettre une exploitation économique et durable.

Procédure de concours
Le concours est réalisé sous la forme d'un concours de projets anonyme en prodcédure ouverte pour équipes de concepteurs, conformément à la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et à l'ordonnance correspondante (OMP, RS 172.056.11). La procédure est réalisée par le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP).

Conditions de participation
Ce concours est ouvert aux équipes constituées d'architectes (direction générale), d'ingénieurs civils, d'ingénieurs électriciens, d'ingénieurs CVR, d'ingénieurs en installations sanitaires et d'architectes-paysagistes dont le domicile privé ou le siège social se trouve en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord GATT/OMC sur les marchés publics et offrant la réciprocité aux entreprises suisses.
Les équipes doivent comprendre au moins les spécialistes ci-dessus et avoir défini leur direction. L'intégration d'autres spécialistes nécessaires à la réalisation du mandat de conception générale est laissée à la discrétion de la direction générale. Hormis les ingénieurs civils, les spécialistes ci-dessus sont en droit de participer à plusieurs équipes. Les soumissionnaires sont eux-mêmes responsables de l'anonymat de leur offre. En outre, les architectes et les ingénieurs civils doivent être porteurs d'un diplôme d'une HES, d'une EPF ou d'une université, être porteurs d'un diplôme étranger équivalent, être inscrits dans le registre suisse A ou B des ingénieurs et des architectes (REG) ou être inscrits dans un registre étranger équivalent. Dans le cas d'une communauté de soumissionnaires, tous les participants doivent remplir cette condition.

Langue de procédure: Français

Critères d'évaluation
Les critères d'évaluation sont décrits de manière détaillée dans le programme du concours. Les critères principaux sont les suivants:
– composition architecturale et qualité de l'espace extérieur
– fonctionnalité, aspects liés à l'exploitation et possibilité d'extension
– aspects économiques et durabilité

Jury du concours *(*expert)*
Hanspeter Winkler*, arch. dipl. EPF/SIA, OFCL, président
Alfred Grazioli*, ing. dipl. BSA, Berlin
Thomas Hasler*, Dr ès sc. techn., arch. EPF FAS SIA, Frauenfeld
Alfred Roth*, arch. dipl. EPF/SIA, OFCL
Anton Weber*, architecte-paysagiste dipl. ETS/FSAP, Soleure
Marc Wehrlin, directeur suppl. de l'Office fédéral de la culture OFC
Hervé Dumont, directeur de la Cinémathèque suisse
Philippe Besson, syndic de Penthaz
Membres suppléants du jury
Caroline Neeser, directrice des collections à la Cinémathèque suisse
Christophe Patthey*, arch. dipl. HES, Gestion immobilière OFCL
Willi Treichler, Dr. phil., Office fédéral de la culture OFC
Emmanuel Ventura*, architecte EPFL/ETS/FAS/SIA, Lausanne

Montant des prix
Au total, CHF 190 000.– (plus TVA) sont à disposition pour 5–7 prix et d'éventuels achats à hauteur de max. 20% du montant total des prix.

Dossier d'appel d'offres
Le dossier d'appel d'offres pourra être téléchargé à partir du 6. juillet 2007 sur le site suivant: http://www.b-projekt.ch/wettbewerbe/wcs.html
La publication officielle dans la Feuille officielle suisse du commerce n° 126 du 3 juillet 2007 fait foi. Les formalités sont réglées dans le programme du concours.

Délais
Dernier délai pour l'inscription au concours avec les justificatifs exigés: 27.7.2007
Remise des projets: 26.10.2007
Remise des maquettes: 2.11.2007

Moyens de droit
Le texte intégral sera publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) n° 126 du 3 juillet 2007. Conformément à l'art. 30 OMP, ce texte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 20 jours à compter de sa publication dans la FOSC. Ce recours doit être adressé en deux exemplaires au Tribunal administratif fédéral, 3003 Berne, par voie de lettre signature. Il doit contenir les conclusions, les motifs et l'indication des moyens de preuve, ainsi que la signature de l'auteur du recours ou de son représentant. Des copies du présent dossier et des moyens de preuve doivent être jointes au recours.

La **campagne en ville**, martingale de la durabilité

A priori, les friches industrielles représentent un gisement idéal pour densifier la ville, tout en proposant des quartiers labellisés durables. Mais de mauvaises surprises guettent parfois les promoteurs, publics ou privés : coûts de dépollution prohibitifs, réhabilitation nécessaire de l'attractivité du quartier, demande anémique et grogne des riverains. Pour faire accepter une densité accrue, l'injection d'un peu de nature en ville – parcs, jardins, étangs – représente souvent une contrepartie obligée.

Dès lors que ces conditions sont remplies, c'est souvent le phénomène de la gentrification – mot signalant l'arrivée en troupeau du « bobo », le bourgeois-bohême – qui permet de rendre viables ces opérations. Celles-ci ne remplissent dès lors plus l'ensemble des critères d'un développement durable, notamment du point de vue de la mixité sociale. Mais elles ont pour effet d'enclencher un retour de populations à forte capacité contributive vers les centres urbains. Pour équilibrer les finances publiques des communautés urbaines il s'agirait, en somme, de construire la campagne en ville.

Ce curieux paradoxe pourrait inspirer une fable. Imaginons que, une fois la ressource des friches industrielles épuisées, les prochains gisements disponibles pour une requalification se trouvent dans les zones pavillonnaires. La vague de colonisation des surfaces agricoles par les villas connaîtrait bientôt une forme de reflux. Plusieurs franges de la population ressentiraient à nouveau le besoin d'une plus grande proximité avec la variété des services offerts par les centres urbains. L'accroissement de la mobilité professionnelle entraînerait pour beaucoup la nécessité de pouvoir penduler plus aisément vers plusieurs destinations, donc de se rapprocher des nœuds de transports collectifs. L'augmentation des prix du carburant, enfin, devrait balayer les dernières hésitations[1].

L'hypothèse n'est peut-être pas si farfelue, tant il est probable que les générations futures soient moins attirées que leurs ancêtres par les grandeurs et servitudes de la tondeuse à gazon. Les terres naguère colonisées par l'habitat pavillonnaire auraient bientôt à affronter une forte diminution de leur valeur. Il en découlerait alors une carence progressive dans l'entretien des bâtiments, celle-ci entraînant finalement leur transformation en friche résidentielle.

Comme naguère pour les friches industrielles, squatters et alternatifs y trouveraient alors un terrain propice pour réinventer de nouvelles formes de socialisation et d'urbanité. On assisterait alors à un curieux renversement. La campagne ayant donc été réinjectée en ville, on pourrait recommencer à rêver de villes à la campagne.

Francesco Della Casa

1 On sait que si l'on compare Houston avec Tokyo, sa densité urbaine est environ dix fois moindre alors que sa consommation de carburant par habitant est dix fois plus importante. Voir l'étude de P. Newmann et J. Kenworthy, « Sustainability and Cities», Washington D.C., 1999.

Alain Guye

Défricher la ville ou grignoter la campagne ?

URBANISME

Si le développement durable fait consensus au niveau de ses principes, sa mise en pratique soulève encore de nombreuses interrogations. Parmi celles-ci, la problématique de la croissance continue des zones et des populations urbanisées reste aiguë, dans les pays dits « en voie de développement » comme dans ceux qualifiés d'« industrialisés ».

Les statistiques de l'occupation du sol révèlent une dispersion croissante de notre environnement construit. Cet étalement urbain entraîne non seulement une utilisation peu rationnelle du sol, mais augmente aussi les coûts d'infrastructures et les impacts environnementaux. Parmi les alternatives pouvant contribuer à inverser cette tendance, la régénération des friches urbaines offre un potentiel intéressant en matière de densification.

La revalorisation de tissus délaissés au cœur des villes et des agglomérations n'est cependant de loin pas un processus spontané. Elle implique l'émergence d'une dynamique de projet, permettant de dépasser les multiples obstacles inhérents à ce type d'opérations. Une telle démarche doit parvenir à fédérer les motivations publiques et privées, tout en maintenant une cohérence urbanistique au cours de sa concrétisation, laquelle prend souvent plus d'une décennie. Pour s'inscrire pleinement dans une optique de développement durable, cette dynamique doit par ailleurs viser une qualité globale pour le futur quartier, ce qui implique une recherche d'optimisation entre des critères d'ordre environnemental, socioculturel et économique.

Comment régénérer les friches urbaines pour accroître la durabilité des quartiers et des agglomérations ? Face à cette question, les praticiens et les décideurs impliqués dans la transformation de l'environnement construit sont amenés à réfléchir sur les références pertinentes pour leur action. Le Forum Ecoparc 2007, « Défricher la Ville ? », qui s'est tenu à Neuchâtel en février dernier[1], a cherché à mieux identifier les enjeux de cette problématique. Les interventions ayant eu lieu lors de cette journée font l'objet des articles qui suivent. A l'appui des débats du forum, une exposition présente, outre les données statistiques d'utilisation du sol en Suisse (OFS) et la recherche actuelle en Suisse en matière de développement durable et d'environnement construit (PNR 54), douze projets-pilotes de quartiers durables issus de la régénération de friches urbaines en Suisse et en Europe[2] :

- BedZed (Beddington, UK)
- Bo 01 Västra Hamnen (Malmö, S)
- Hammarby (Stockholm, S)
- Kronsberg (Hannover, D)
- Lyon Confluence (Lyon, F)
- Vauban (Freibourg im Brisgau, D)
- Wilhelmina Gasthuis (Amsterdam, NL)
- Crêt-Taconnet / Ecoparc (Neuchâtel, CH)
- La Praille (Genève/Lancy, CH)
- Ouest Lausannois (Lausanne, CH)
- Sulzerareal (Winterthur, CH)
- Zürich West (Zürich, CH)

Ces deux événements organisés par l'Association Ecoparc offrent une opportunité inédite de réfléchir aux conditions d'un mariage réussi entre croissance urbaine et développement durable de l'environnement construit.

Alain Guye
Association Ecoparc
Espace de l'Europe 3a, CP 347
CH – 2002 Neuchâtel

[1] Le Forum du 9 février 2007 et l'Exposition « Défricher la Ville ? » ont été organisés par l'Association Ecoparc avec le soutien de l'Office fédéral de la statistique, l'Office fédéral du développement territorial, l'Office fédéral du logement, l'Office fédéral de la santé publique, du Programme national de recherche PNR 54 « Développement durable de l'environnement construit », de la Loterie romande, de Energissima et de Bauart Architectes et Urbanistes SA.

[2] Voir <www.ecoparc.ch/expo>

Fondée à l'époque de la construction à Neuchâtel d'un bâtiment pilote en matière d'intégration du développement durable (Office fédéral de la statistique), l'Association Ecoparc accompagne depuis les efforts menés pour intégrer les multiples aspects de la durabilité dans le développement de quartiers urbains durables et le management de l'entreprise. Ecoparc compte désormais plus de 60 membres privés et publics, tous désireux d'agir davantage en matière d'intégration pratique de la durabilité dans leurs activités. Les multiples acteurs concernés ne disposant souvent pas des informations et des outils pour agir, l'Association Ecoparc propose des activités et services destinés à répondre aux besoins des décideurs et praticiens des secteurs privés et publics.

Cyria Emelianoff

Expériences pilotes de **quartiers durables** en Europe

Les quartiers dits durables ont une finalité commune, celle d'offrir une forte qualité de vie en ville. Ils ont pour objectif de réhabiliter l'habitat urbain dans une perspective explicite de resserrement urbain (économie d'espace) et d'insertion dans une écologie globale définie par différents enjeux climatiques, de biodiversité ou encore d'empreinte écologique. Au-delà d'une constante historique commune – l'articulation entre enjeux locaux et globaux –, ces différents quartiers présentent, du fait de leurs objectifs spécifiques, une grande diversité en matière de performance environnementale.

Historiquement, on constate que les quartiers durables ne s'implantent pas n'importe où. Ils se situent avant tout dans des villes nord européennes et/ou des métropoles organisatrices de la campagne européenne des villes durables. Ces collectivités ont ainsi cherché à redynamiser leur économie et à s'imposer comme métropoles européennes. Mais outre la dimension de compétitivité environnementale et urbaine, il ressort souvent un engagement profond en matière de développement durable. La ville de Freiburg (Allemagne) a ainsi un positionnement écologique assez exceptionnel.

En termes de localisation, on observe également que ces quartiers s'implantent soi sur des terrains agricoles en contiguïté de l'agglomération, soi le plus souvent dans les interstices urbains que sont les friches (aéroportuaires, portuaires, militaires, industrielles ou minières).

Diversité typologique

Lors de leur planification, les objectifs assignés aux quartiers durables peuvent être de différente nature :

- Kronsberg (Hannovre) : réduire de 60% les émissions de CO_2 par rapport à la moyenne pour de l'habitat neuf. Cette réduction atteint même 75% selon les dernières évaluations de la ville de Hannovre;
- Hammarby (Stockholm) : application du principe Facteur 2, qui ambitionne de consommer deux fois moins d'énergie et de ressources que toutes les techniques les plus performantes opérantes à ce jour;
- Västra Hamnen (Malmoe) et Hammarby (Stockholm) : remplacement de l'énergie fossile par des énergies renouvelables;
- BedZed (Sutton, Londres) : processus de construction en circuit court, en acheminant la majeure partie des matériaux dans un rayon de 50 kilomètres à la ronde (fig. 1 et 2);

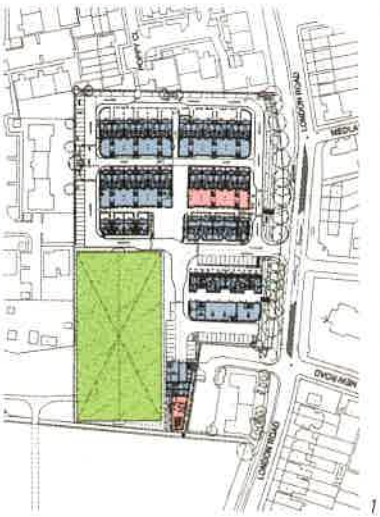

1

2

Fig. 1 et 2 : Quartier de BedZed (Sutton, Londres)
(Photo Bill Dunster)

Fig. 3 : Quartier Vauban (Freiburg), situation initiale

Fig. 4 et 5 : Quartier Vauban (Freiburg), situation actuelle

Fig. 6 : La nature en ville, quartier Kronsberg (Hannover)
(Sauf mention, tous les documents illustrant cet article ont été fournis par l'Association Ecoparc.)

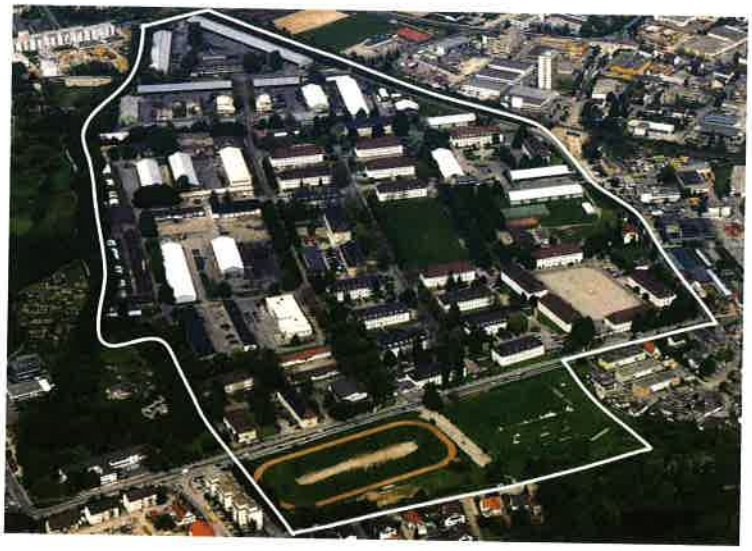

3

4

- GWL (Amsterdam) : quartier sans voitures;
- Newland (Amersfoort) : quartier solaire.

Il est à noter que, s'étant fixés des objectifs très ambitieux, tous ces quartiers n'ont pas toujours réussi à les mettre en œuvre de manière optimale.

La diversité des solutions architecturales de ces quartiers fait apparaître différents visages de l'urbanisme durable. Certains quartiers – que l'on peut qualifier de « quartiers vitrines » – ont été réalisés à l'occasion d'expositions universelles, pour mettre à profit les fonds publics liés à un événement. C'est notamment le cas de Kronsberg (Expo Hannover, 2000) ou de Västra Hamnen (Exposition « City of tomorrow », Malmö, 2001). Une seconde catégorie – que l'on peut qualifier de « quartiers manifestes » – a pour but d'afficher une politique volontariste de développement durable. Parmi ces quartiers portés de manière volontariste par la puissance publique, on citera Hammarby (Stockholm), Vikki (Helsinki), Rieselfeld (Freiburg), Riem (Munich) ou encore Nieuwland (Amersfoort, Pays-Bas).

Plus rares sont les quartiers initiés par les habitants eux-mêmes, avec l'appui des autorités publiques. C'est le cas de Vauban (Freiburg) (fig. 3 à 5) ou Eva-Lanxmeer (Culemborg, Pays-Bas). Un autre type de montage, lui aussi peu fréquent en Europe, concerne des quartiers entièrement réalisés par des promoteurs. L'exemple le plus marquant est le quartier BedZed (Londres), livré « clef en main » par son promoteur, la firme *BioRegional*. Celle-ci a depuis été mandatée pour réaliser l'EcoVille de Dongtan (Chine), qui réadapte les principes de circuits courts pour l'eau, l'énergie et l'alimentation. Construite de toutes pièces, elle est programmée pour l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010 et devrait accueillir plus de 500 000 habitants à l'horizon 2040.

5

La valorisation préalable des friches

Lorsque ces quartiers sont implantés sur des friches – des territoires en général très stigmatisés –, l'essentiel va être de redonner une attractivité au lieu, par un important travail de requalification physique et symbolique. La reconversion physique nécessite des acquisitions foncières plus ou moins lourdes selon les cas, avec des travaux de dépollution et, en général, un travail partenarial extrêmement poussé avec les compagnies qui gèrent les réseaux publics, les promoteurs ou les bailleurs sociaux. Le coût de ces opérations fait que l'on profite souvent d'événements déclencheurs générateurs de fonds publics, notamment pour assainir les terrains. La problématique de la reconversion symbolique est tout aussi importante. La requalification par une réintroduction de la nature en ville est un élément clef de l'acceptation de la densité urbaine (fig. 6). Les villes jouent ainsi simultanément sur trois volets :

- la haute qualité de vie écologique, puissant et efficace levier de dé-stigmatisation,
- l'esthétique et le design du quartier, qui participe à renforcer l'attractivité résidentiel du site,
- le rapport privilégié à la nature, avec souvent un accès à un grand espace ouvert en lisière du quartier ainsi qu'à un petit jardin privatif.

La gentrification[1] des quartiers durables

Contrairement aux quartiers durables scandinaves, les quartiers allemands et hollandais présentent une mixité sociale, souvent imposée par quota. Il est ainsi intéressant d'analyser les exemples scandinaves, car ils montrent bien les dangers qui menacent toute opération de requalification urbaine.

La Suède ayant investi des sommes importantes dans la réhabilitation des logements sociaux, cet effort ne s'est pas poursuivi sur ces quartiers. Malmö a cherché à faire revenir des classes périurbaines aisées en ville dense pour qu'elles y payent leurs impôts, participent aux charges de la ville-centre et activent un processus de développement. La mixité est ainsi renforcée à l'échelle communale, même si cela se fait sous la forme d'un ilôt de classes privilégiées au sein d'une ville ouvrière. Ce type de réamorçage urbain pose la question de l'échelle à laquelle la mixité sociale est pensée.

L'idée pour les quartiers suédois était d'opérer un forçage sur le marché et de transformer l'image de l'habitat écologique, passant d'un habitat destiné à des populations spécifiques, voire marginales, à un habitat moderne de très haute qualité. On a ainsi cherché à créer une tendance pour forcer le marché à procurer une offre. La demande générée par cette offre devant, au travers des économies d'échelles, générer une démocratisation de ce type de constructions. Il s'agit donc bien de créer un engouement, d'enclencher un virage dans le standing des constructions s'inscrivant dans le redéploiement écologique de l'économie suédoise.

[1] De l'anglais « gentry », qui désigne la « bonne société ».

6

Les friches, un terrain miné ?

Les friches offrent indéniablement un potentiel important en terme de développement durable. Des garde-fous doivent toutefois être posés puisque des fonds publics importants peuvent parfois venir soutenir la réalisation de quartiers « durables » qui vont finalement être « gentrifiés ».

A l'évidence, les quartiers ayant gardé une maîtrise publique du foncier, comme Kronsberg, restent des quartiers « accessibles », caractérisés par la mixité sociale. Un autre problème réside dans la maîtrise des coûts. Si la qualité écologique n'est pas particulièrement inaccessible, des surcoûts importants naissent de ce qui sort de l'ordinaire : le design, le prestige, le high-tech, tout ce qui accompagne la recherche d'attractivité au travers d'une qualité totale et sans faille.

On peut ainsi regretter que les opérations existantes accordent souvent beaucoup d'importance à la technologie et pas assez à l'usage quotidien qui va être fait de ces sites par les utilisateurs. Ceci s'explique par le fait que les aides financières publiques sont souvent orientées sur les énergies et autres innovations eco-technologiques ainsi que sur du court à moyen terme. En s'adressant uniquement au « guichet » de l'innovation technique, on délaisse l'innovation sociale. Celle-ci reste le parent pauvre de ces opérations, même si elle renferme un potentiel énorme et inexploité.

Cyria Emelianoff
Maître de conférences à l'Université du Maine
GREGUM-ESO UMR 6590 CNRS
Avenue Olivier Messiaen, Cedex 9
F – 72085 Le Mans

Pierre-Alain Rumley

Friches et développement durable du **territoire suisse**

URBANISME

Si chacun devait lister les dix indicateurs les plus importants en matière de développement durable, il est fort improbable que tout le monde arrive au même résultat. Bien entendu, si l'on considère ce thème d'une façon générale, notamment par la définition Brundtland, tout le monde va être d'accord. Par contre, quand on commence à rendre le concept opérationnel en fixant un certain nombre de critères et d'indicateurs, les choses deviennent un peu plus compliquées. Ce qui démontre que l'on n'est encore pas véritablement arrivé à un consensus sur cette thématique.

La Suisse s'est donné quelques objectifs principaux dans la perspective d'un développement durable de son territoire. Comme ils ne peuvent pas toujours être mis en œuvre simultanément, une pesée d'intérêts doit être faite entre eux. Il s'agit de :

- mener une politique territoriale qui renforce la compétitivité de la Suisse, notamment par une action forte sur les principales métropoles ;
- assurer la cohésion territoriale entre les différentes parties du pays ;
- ménager les ressources non renouvelables (notamment le sol et l'énergie), ce qui est très difficile à mettre en oeuvre.

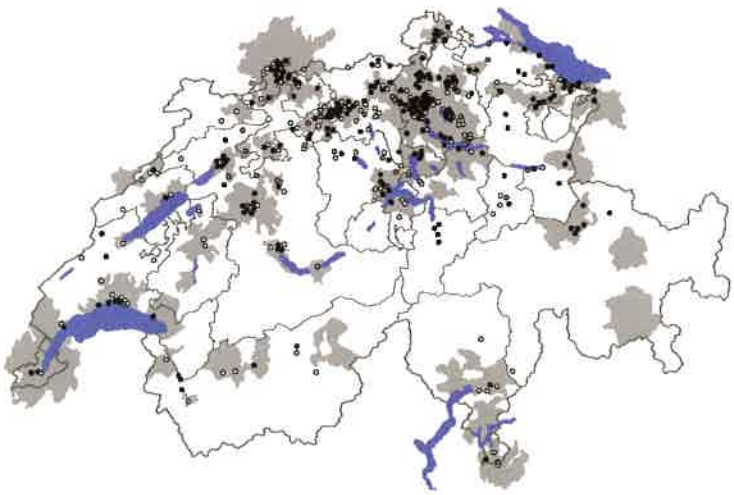

1

Les friches industrielles

Une étude a été menée il y a quelques années sur les friches industrielles existantes en Suisse, révélant qu'elles représentent une surface d'environ 1700 hectares. Si on utilisait ces 17 millions de mètres carrés de terrain industriel en friche avec une densité aussi forte que celle de Genève, il serait statistiquement possible de réaliser sur ces friches des lieux de travail pour 13 000 entreprises, des emplois pour 140 000 personnes et des logements pour 190 000 habitants.

En plus d'être un enjeu d'aménagement du territoire, les friches sont également un enjeu économique. La mauvaise utilisation de ces territoires fait en effet subir aux propriétaires chaque année une perte de revenu locatif comprise entre 0,5 et 1,5 milliard de francs. Pour les communes, la perte en revenu fiscal annuel est estimée entre 150 à 500 millions de francs.

Il est intéressant de souligner la présence d'une forte concentration de friches en Suisse alémanique, notamment dans la métropole zurichoise, la région Aarau-Olten et la région de Bâle. La Suisse romande est apparemment moins touchée, même s'il est possible que les données y aient été recoltées de manière moins détaillée qu'en Suisse allemande

Une carte (fig.1) représente l'état du savoir sur les friches industrielles, tenant compte du fait que les données sont parfois lacunaires. Si les friches militaires sont relativement bien connues, ce n'est pas le cas de friches liées aux anciennes régies fédérales (CFF ou la Poste). Même si les terrains susceptibles d'être utilisés sont très nombreux et souvent situés à proximité des gares, il s'avère que les régies fédérales – devenues entre temps sociétés privées – ne divulguent que très peu d'informations sur ces terrains.

Cette carte, qui devra être complétée et mise à jour, reste néanmoins utile, certains cantons n'ayant pas conscience de l'ampleur des friches industrielles présentes sur leur territoi-

Fig. 1 : Carte permettant de localiser les friches industrielles en Suisse, totalisant une surface de 17 millions de mètres carrés. Les zones grisées représentent les agglomérations, les points noirs les aires pour lesquelles les données ont été recueillies, les points grisés les aires complètement réaffectées, les points blancs les friches supposées pour lesquelles les données manquent.

Fig. 2 : Zone périurbaine, probable friche du futur

Fig. 3 : Bâtiment inoccupé situé dans une région périphérique

re. Outre la localisation de ces friches, il importe également de connaître les enjeux qui peuvent empêcher leur réutilisation. De prime abord, les recours liés aux associations de protection de l'environnement ou les difficultés liées à la décontamination des sols pourraient sembler être les contraintes majeures. Or l'étude a révélé que l'entrave principale est due à la faiblesse de la demande (fig. 4). Aujourd'hui encore, il reste plus facile d'aller construire en zone périurbaine que dans des secteurs déjà construits, car il existe relativement peu de mesures incitatives en Suisse en matière d'aménagement du territoire. Il est donc nécessaire d'orienter l'information et la stratégie en conséquence, par exemple en changeant l'affectation d'une zone industrielle en zone mixte.

2

Les friches du futur

Si les principales friches ont désormais été recensées, il reste indispensable d'anticiper sur la formation des friches du futur. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- Les nouvelles friches industrielles, dont l'évolution permanente implique la mise en place d'un bon système d'information.
- Les maisons familiales, qui, d'ici vingt à trente ans, pourraient constituer des friches du fait du vieillissement de la population. Il n'est en effet pas certain qu'une société vieillissante manifestera un intérêt suffisant pour des habitations situées en périphérie, loin des services, des équipements et des transports publics (fig. 2). L'éventuel désintérêt des jeunes ménages pour ces maisons familiales pourrait amorcer un retour progressif vers les villes et les villages. Il s'agit là d'un enjeu crucial puisque plusieurs dizaines de milliers de villas individuelles vont encore se construire ces vingt prochaines années en Suisse.
- Les résidences secondaires, que certains considèrent déjà comme des friches puisqu'elles restent vides une partie importante de l'année. Dans certaines communes valaisannes et tessinoises, près de 70 % du parc de logements est constitué de résidences secondaires ;
- Les bâtiments publics, offices postaux, écoles et autres bâtiments qui seront progressivement délaissés ;
- Le patrimoine situé dans des régions périphériques, qui posent des problèmes d'autant plus aigus qu'ils restent plus souvent inoccupés (fig. 3).

3

Urbaniser vers l'intérieur

Les analyses menées par l'Office fédéral du développement territorial (OFDT) montrent que si le développement territorial devait se poursuivre de la même manière que durant ces dernières années, on atteindrait le chiffre de 436 m² urbani-

Fig. 4 : Les entraves à la reconversion des friches industrielles

Fig. 5 : Croissance supposée de la surface d'habitat et d'infrastructure entre 2000 et 2030

Fig. 6 : Croissance supposée des besoins en surfaces de plancher entre 2000 et 2030 (Documents Office fédéral du développement territorial)

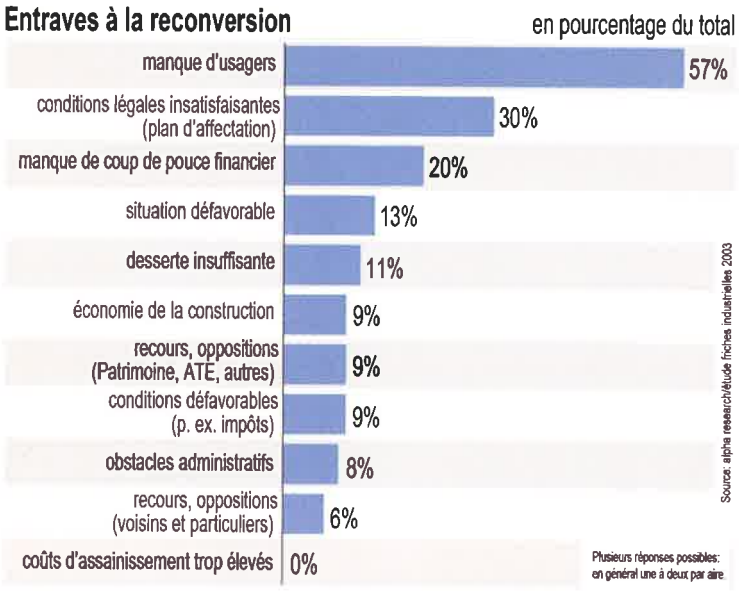

4

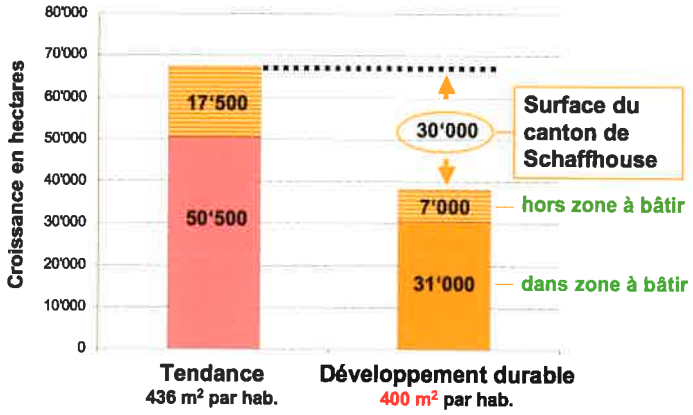

5

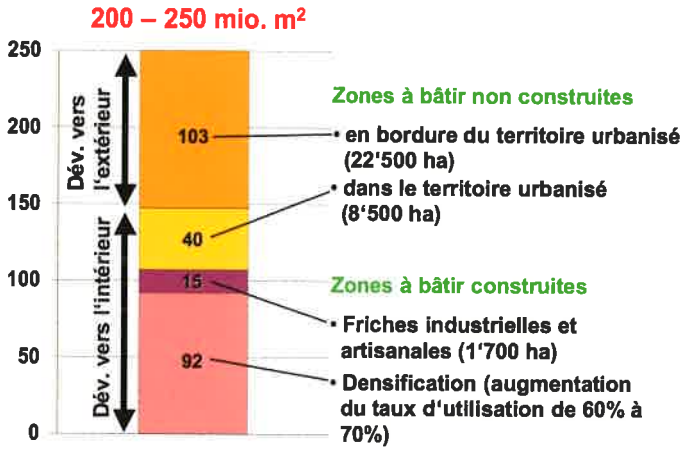

6

sés par habitant en 2030. 50 000 hectares de terres supplémentaires auront ainsi été consommés sans exploiter les réserves de potentiel que sont les friches. Ce développement se ferait essentiellement dans les zones à bâtir, mais également en dehors des zones à bâtir. Si l'on arrivait à mettre en œuvre l'objectif que le Conseil fédéral a fixé dans la stratégie de développement durable de la suisse en 2002 (400 m² urbanisés par habitant), la différence serait de 30 000 hectares, ce qui correspond à la taille du canton de Schaffhouse (fig. 5). L'enjeu est donc considérable, les opportunités existent, mais il faut savoir les saisir.

L'ARE mène différentes analyses sur les évolutions à venir. Les besoins en construction (logements, industries, etc.) représentent environ 200-250 mio de m² pour ces 30 prochaines années. Comme le montre la figure 6, la satisfaction de ces besoins est encore naturellement susceptible de se faire en partie sous forme d'« urbanisation vers l'extérieur », en poursuivant l'extension de l'urbanisation, des réseaux et des infrastructures. Le reste des besoins devrait pouvoir être réalisé dans les zones à bâtir, les « dents creuses » ou secteurs intersticiels non construits, ce qui n'a pas du tout le même effet sur les réseaux et sur les coûts d'infrastructures qu'une extension du bâti vers l'extérieur. Une part importante de ce développement urbain pourrait se faire vers l'intérieur, notamment par la régénération des friches industrielles et artisanales. Il est estimé que 1700 hectares pourraient ainsi être réutilisés, chiffres qui diffèrent sensiblement de ceux proposés par Emmanuel Rey (voir article pp. 13 à 15). L'OFDT estime qu'il n'est toutefois pas envisageable de réutiliser toutes les friches et de garantir des densités idéales en terme de planification. Les friches joueront donc un rôle important, mais insuffisant pour faire face aux besoins énoncés ci-dessus. Une part majeure de cette « urbanisation vers l'intérieur » doit pouvoir se faire par densification, donc aussi par l'utilisation des friches ferroviaires et l'augmentation du taux d'utilisation du sol.

On estime qu'on utilise en Suisse aujourd'hui seulement environ 60% des possibilités que donnent les règlements, alors même que ces règlements d'aménagement ne prévoient que très rarement des densités élevées. Si l'on utilisait ne serait-ce que le 70% des potentialités existantes, soit une hausse de seulement 10% par rapport à ce qui est pratiqué et autorisé dans les règlements, on obtiendrait des résultats probants. Il ne s'agit là toutefois que d'une première vision développée par l'OFDT.

Prof. dr Pierre-Alain Rumley
Directeur de l'Office fédéral du développement territorial
CH - 3003 Berne

Emmanuel Rey

Des **friches urbaines** aux quartiers durables

Lorsqu'on remet en question l'étalement urbain, les friches urbaines constituent un potentiel intéressant de surfaces à reconquérir. Depuis une dizaine d'années, un certain nombre de projets de ce type ont démarré dans de multiples pays européens, mais leur observation montre que beaucoup d'opérations ne se rattachent souvent que de manière partielle ou implicite à la notion de développement durable.

La création de quartiers durables ne se limite en effet de loin pas à la seule question de la densification urbaine. Elle implique la recherche d'une qualité globale intégrée à la dynamique du projet et un suivi actif des multiples dimensions de la durabilité, pour garantir tant la cohérence spatiale du lieu que la prise en compte simultanée de critères environnementaux, socioculturels et économiques.

Problématiques liées à l'étalement urbain

L'étalement du bâti par juxtaposition de périphéries peu définies, souvent caractérisées par un cloisonnement des activités, entre en contradiction avec l'objectif d'équilibre à long terme sous-tendu par le concept de développement durable. Une urbanisation dispersée correspond en effet à une utilisation peu rationnelle du sol, qui engendre un certain gaspillage de la ressource et une pression potentiellement dommageable sur le paysage.

Plusieurs études ont mis en évidence que la faible densité des constructions périurbaines et la dissociation spatiale des activités se traduit par ailleurs par une consommation énergétique importante, due à la mobilité individuelle motorisée. L'extension urbaine génère également une augmentation des impacts environnementaux et des coûts pour la construction et l'exploitation des réseaux d'infrastructures.

D'un point de vue socioculturel, une agglomération dispersée se caractérise de surcroît par des disparités socio-économiques importantes. Des déséquilibres peuvent se manifester pour les villes-centres, qui tendent à devoir assumer des charges supérieures à leur potentiel de rentrées fiscales, ou pour certaines communes suburbaines qui s'enfoncent parfois dans une lente spirale de déclin.

Potentiel de densification offert par les friches urbaines

Face à ces constats, le développement territorial tend donc aujourd'hui à privilégier des stratégies visant une densification à l'intérieur du tissu bâti. La régénération des friches

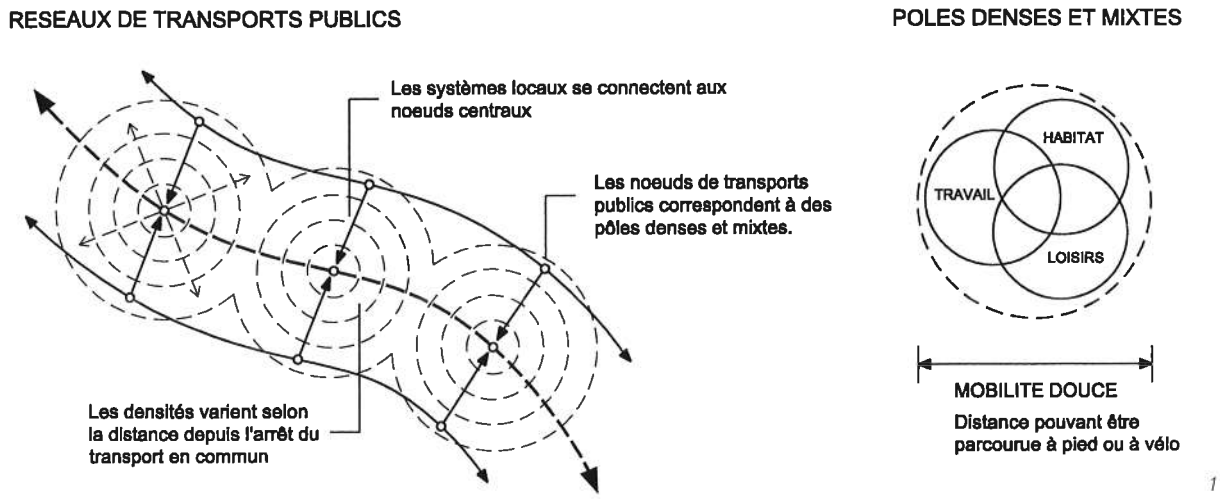

1

Fig. 1 : Représentation schématique de la notion de pôles denses et mixtes (d'après ROGERS R., « Des villes pour une petite planète », Paris, le Moniteur, *2000)*

Fig. 2 : Surface indicative de friches urbaines de différents pays européens par rapport à la surface aménagée totale et à la population

Fig. 3 : Potentiel constructible représenté par les friches urbaines en Suisse au travers du nombre de logements qui pourraient théoriquement y être réalisés

Fig. 4 : Contribution théorique maximale de la régénération des friches urbaines à l'objectif de stabiliser l'urbanisation en Suisse à 400 [m²/hab] en 2020

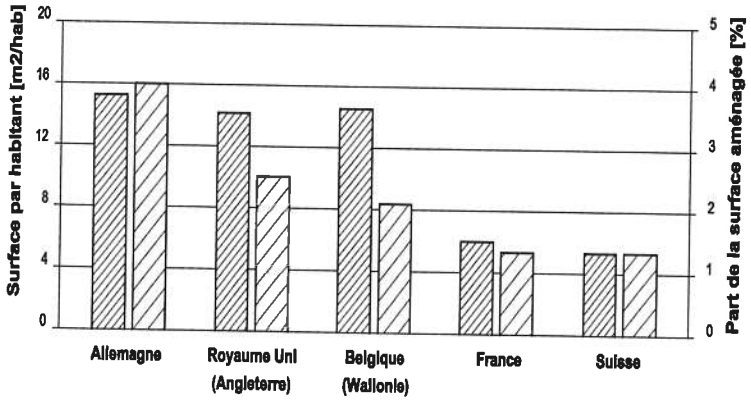

2

	Densité	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Surfaces est. de friches urbaines Surface brute de plancher (SBP)	 (IUS = 1.2) (IUS = 2.0)	2'500 ha 30 mio de m² 50 mio de m²	3'500 ha 42 mio de m² 70 mio de m²
Nombre de logements (hypothèse = 100 m² SBP)	(IUS = 1.2) (IUS = 2.0)	env. 300'000 env. 500'000	env. 420'000 env. 700'000
Nombre d'habitants (hypothèse = 2,3 pers. par logement)	(IUS = 1.2) (IUS = 2.0)	env. 690'000 env. 1'150'000	env. 970'000 env. 1'610'000
Nombre d'années de besoins couverts (hypothèse = 30'000 logements par an)	(IUS = 1.2) (IUS = 2.0)	**10 ans** **17 ans**	**14 ans** **23 ans**

3

	Régénération des friches urbaines	Nouveaux quartiers périurbains
Densité moyenne (IUS)	1,6	0,5
Surface de terrain Surface d'infrastructures Surface aménagée totale	2'500 à 3'500 ha 0 ha 2'500 à 3'500 ha	8'000 à 11'200 ha 4'500 à 6'300 ha 12'500 à 17'500 ha
Economie théorique de sol		**10'000 à 14'000 ha**
Pourcentage de l'objectif de stabilisation à 400 [m²/hab] en 2020		**43 à 61 %**

4

urbaines – à savoir les terrains industriels, ferroviaires, militaires, portuaires ou les infrastructures dont la surface est supérieure à 5 000 m² et qui sont laissés à l'abandon, total ou partiel – représente un potentiel important.

Contrairement à d'autres pays européens, il n'existe pas de suivi statistique exhaustif des friches urbaines en Suisse. Cependant, plusieurs études portant essentiellement sur les secteurs industriels révèlent l'ampleur du phénomène. Selon une étude réalisée par questionnaire et publiée en 2004 par l'ARE et l'OFEFP[1], la surface totale des friches urbaines est estimée entre 2 500 et 3 500 hectares, dont notamment 1 700 hectares de friches industrielles de plus de 10 000 m². Représentant une surface supérieure à celle de la ville de Genève, leur régénération permettrait en théorie de réaliser entre 300 000 à 700 000 logements, ce qui couvrirait la demande en matière de logements durant plus de dix ans (fig. 3).

La surface de sol théoriquement épargnée par cette valorisation de terrains abandonnés est à mettre en relation avec l'objectif fédéral de stabiliser la surface d'urbanisation à 400 m² par habitant jusqu'en 2020. La contribution potentielle de la régénération des friches urbaines apparaît ici réellement significative, puisqu'elle représente entre 43 et 61 % de l'objectif quantitatif total[2] (fig. 4).

Multiples enjeux de la régénération urbaine

Si la notion d'économie de sol revêt une importance cruciale, la régénération des friches urbaines ne se limite de loin pas à cet enjeu. Afin de contribuer réellement au développement durable de l'environnement construit, elle doit se traduire par une dynamique de projet, qui intègre de manière simultanée et convergente les multiples objectifs liés à la durabilité environnementale, socioculturelle et économique.

C'est dans cette optique qu'émerge la notion de « quartier durable », à savoir la réalisation de pôles visant une qualité globale, qui se caractérise entre autres par une maîtrise coordonnée de l'urbanisation et de la mobilité, la construction d'édifices à haute qualité environnementale, la qualité des espaces publics, le développement de services de proximité, la promotion d'une mixité fonctionnelle et sociale et la recherche d'une qualité de vie accrue en milieu urbain. Ces objectifs trouvent dans l'échelle du quartier un cadre particulièrement adapté à l'expérimentation de solutions concrètes[3].

Depuis quelques années, les acteurs de l'environnement construit manifestent un intérêt grandissant dans ce sens. Plusieurs expériences pilotes sont ainsi menées en Europe dans l'optique de créer des quartiers durables sur d'anciennes friches urbaines. Parmi les exemples emblématiques, citons notamment le quartier BedZed (pour Beddington Zero Energy) dans la banlieue de Londres (fig. 5), ou le quartier Vauban à Freiburg im Breisgau[4]. Relevons que, dans ces dif-

[1] VALDA A. et WESTERMANN R., « La Suisse et ses friches industrielles. Des opportunités de développement au cœur des agglomérations ». ARE et OFEFP, Berne, 2004

[2] REY E., « Régénération des friches urbaines et développement durable : vers une évaluation intégrée à la dynamique du projet ». Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2007 (à paraître)

[3] REY E., « Integration of energy issues into the design process of sustainable neighborhoods », in Proceedings of PLEA 2006, Genève, septembre 2006, pp. 679-682

[4] « ARENE Ile-de-France, Quartiers durables. Guide d'expériences européennes ». ARENE Ile-de-France, Paris, 2005

Fig. 5 : Quartier BedZed (Photo Bill Dunster)

Fig. 6 et 7 : Vue du projet Ecoparc à Neuchâtel (Photo E. Bettinelli)

(Sauf mention, tous les documents illustrant cet article ont été fournis par l'auteur)

férentes opérations, les aspects environnementaux occupent souvent une place encore prépondérante par rapport aux autres dimensions de la durabilité et qu'un recul semble encore nécessaire pour pouvoir appréhender complètement les atouts et limites de ce type de démarche.

Un « laboratoire » à Neuchâtel

Réalisé sur une ancienne friche ferroviaire et industrielle, le quartier Ecoparc (fig. 6 et 7), en cours de réalisation sur le plateau de la gare de Neuchâtel, s'inscrit dans cette logique de laboratoire du développement urbain durable. Processus déclenché dans les années 1990 par l'implantation de l'Office fédéral de la statistique, le projet a progressivement intégré des objectifs de durabilité à sa dynamique. Sa démarche se caractérise ainsi par une approche à la fois holistique, interdisciplinaire et évaluative. La récente évaluation du projet à l'aide du système d'indicateurs SIPRIUS, confirme une prise en compte d'un nombre significatif de critères de développement durable[5].

Si ce type de démarche apparaît par définition relativement complexe, elle permet également de fédérer les énergies des multiples acteurs impliqués dans le projet dans une logique de qualité et d'innovation. L'approche de la durabilité de l'environnement construit par le projet reconnaît implicitement l'importance de la créativité en matière d'urbanisme et d'architecture. Compte tenu de la multiplicité des paramètres à intégrer, il apparaît en effet fondamental que des acteurs puissent endosser le rôle de moteur de projet avec une certaine inventivité, non seulement en termes de formalisation des espaces, mais également au niveau des processus inhérents à la production d'un bâti de qualité. Tour à tour « développeur », « médiateur » ou « promoteur », le pilote du projet de quartier durable revêt en effet un rôle clé dans la réussite de l'opération, qui exige de lui non seulement des compétences propres en matière de conduite de projet et de durabilité, mais assurément aussi celle de savoir s'entourer des partenaires les plus adaptés à ses besoins.

Emmanuel Rey, Architecte, dr ès sc. appl.
Associé, Bauart Architectes et Urbanistes SA
Espace de l'Europe 3a
CH – 2002 Neuchâtel

5

6

7

[5] Développé dans le cadre d'une thèse de doctorat en sciences appliquées au Département d'architecture, urbanisme, génie civil et environnemental de l'Université catholique de Louvain (Belgique), SIPRIUS est un système d'indicateurs pour les projets de régénération de friches urbaines, qui comprend notamment un catalogue de 21 critères et 42 indicateurs (référence note 2).

kbm SA

Squaratti Mauclay Fournier Missbauer

environnement naturel et construit

Grâce à un team motivé et compétent de 25 collaborateurs, kbm SA, bureau d'ingénieurs civils implanté à Sion, garantit depuis plus de 50 ans, des solutions efficaces et avantageuses à ses clients.

Pour renforcer notre équipe nous cherchons de suite, un/e

ingénieur en génie civil dipl. EPF ou HES
directeur/-trice de travaux diplômé/e
dessinateur/-trice en génie civil

Votre profil:
- 3 à 5 ans d'expérience professionnelle
- Indépendant et flexible
- Langue maternelle française ou allemande, bonnes connaissances de la deuxième langue

Ce que nous vous offrons:
- Un poste diversifié et d'intéressants projets à long terme
- Des méthodes et un environnement de travail performants
- Des possibilités de formation continue
- Des conditions d'engagement attractives

Intéressé/e? Veuillez faire parvenir votre canditature manuscrite, accompagnée des documents usuels à M. Alfred Squaratti, kbm SA environnement naturel et construit, CP 823, 1951 Sion.

L'**Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)** recrute:

Emploi

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz

Des chargé-e-s de cours HES en génie civil:

- géotechnique (laboratoire) et infrastructures routières **15%**
- soumissions, mise en oeuvre et techniques de chantier **10%**
- statique et mécanique des structures, introduction aux normes **55%**

Un-e adjoint-e scientifique HES

- collaboration à des projets de Ra&D et prestations de services (structures en bois et génie civil) **50%**

Engagement pour un an, renouvelable

Délai de candidature: 17 juillet 2007

Entrée en fonction: 1 septembre 2007

Tous les détails de cette offre sont disponibles sur **www.hesge.ch**

e i g
Ecole d'ingénieurs de Genève

L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes !

Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

SOLO-SELFLEVEL, des dispositifs **articulés** et **réglables au niveau de la chaussée**, possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boitement et de claquement.

SOLO SELFLEVEL Brevet + Patent

Classe D400, E600 et F900 avec ou sans verrouillage (ventilé ou non en **D400**).

Classe D400 avec ou sans verrouillage.

Classe D400.

info@fasa.ch
www.fasa.ch

CH-1957 Ardon
+41 27 305 30 30
+41 27 305 30 40

vss/f/01-99

FASA-FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

LES CAHIERS DE L'ASPAN

HISTOIRE DE L'ASPAN-SO II

SUISSE OCCIDENTALE

N° 2 juillet 2007 25e année

Section SO, Grand-Rue 38, 1260 Nyon, info@aspan-so.ch

ASPAN-SO

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Le vent tourne (M. Jaques) 2

HISTOIRE DE L'ASPAN-SO II

Les années de fondation de l'ASPAN (1943 - 1960) (R. Stüdeli) 4

Les années de secrétariat de Pierre Debrot (1960 - 1989) (Interview M. Jaques) 6

Le voyage en Belgique (1980) (A. Ortis) 7

VLP - ASPAN (1990 - 2007) (L. Bühlmann) 8

Le secrétariat ASPAN-SO 2000 - 2006 (M. Miéville et M. Jaques) 10

Pas facile, l'aménagement du territoire cantonal (O. Meuwly) 12

Quelques répertoires en annexe:

- Liste des présidents et directeurs VLP - ASPAN 13
- Liste des prix de l'ASPAN-SO 13
- Les thèmes des journées 14
- Les thèmes des cahiers 15

AGENDA 16

PUBLICATIONS 16

Les Cahiers de l'*ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *TRACÉS*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

ÉDITORIAL

LE VENT TOURNE

Michel Jaques

Ce que pourrait être le quartier contemporain de La Praille-Acacias-Vernets (Genève)

Il est des moments où une fraîche brise soufflant sur nos lacs annonce façon sûre les vents favorables à de belles croisières. C'est ce que je resse depuis quelque temps sur les rives de l'aménagement et de l'urbanisme Suisse occidentale. Plusieurs signes augurent d'un profond changement:

- L'attribution du prix de l'ASPAN-SO 2007 au projet «Quartier Gare / Cr Taconnet» à Neuchâtel, démontre qu'il est possible, en Suisse romande, d'o ganiser l'aménagement d'un quartier en conciliant densification et qualité. preuve est faite que l'opération est faisable à plusieurs conditions: prise compte du développement durable, intégration des aspirations de l'ensemb des propriétaires par les moyens du partenariat public-privé et soin appuyé constant à chaque étape des procédures par une planification-test.
- La délivrance d'une mention au projet de la Ville de Delémont consistant densifier, redynamiser et améliorer la qualité du centre urbain grâce à un ins trument original, le cahier des charges mis en œuvre au travers d'une nou velle mission, l'aide au projet. C'est en ce sens que le principe des règle d'urbanisme se trouve favorablement dépassé par un véritable engageme des autorités politique et des techniciens.
- Le programme de mise en œuvre d'un quartier contemporain genevo (Praille, Acacias et Vernets) où les nouveaux outils de l'urbanisme sont so tis de leur boîte: phase diagnostic (et non plus inventaire ou mise à plat

groupes de projets mis en concurrence et en complémentarité, prise en compte, dès l'amont, des aspirations des usagers (en l'occurrence, les entreprises industrielles), équipes pluridisciplinaires, concours et masterplan. L'innovation consiste, là aussi, à dépasser les principes de la procédure classique et à rester en zone ordinaire. On évite ainsi la procédure parfois longue du plan localisé de quartier, parfois sans gage de réussite. Gageons à propos de ce projet que les trois communes territoriales (Carouge, Lancy et la Ville de Genève) sauront prendre le train en marche.

Ces trois exemples sont, pour moi, annonciateurs de plusieurs phénomènes:

- attitude pro-active de l'autorité et non plus en réaction à telle ou telle proposition externe à l'administration,
- intégration des intérêts privés et publics dans un climat «gagnant / gagnant» et non plus de méfiance,
- mise en réseau des avis des services concernés,
- soins étendus à chaque étape des procédures,
- désignation affirmée du portage politique,
- stratégie réfléchie de l'information.

Les friselis perçus sur le flanc de l'embarcation nommée «Les cahiers de l'ASPAN-SO» annoncent aussi un changement: j'ai décidé de remettre la barre à qui voudra bien piloter le bateau le long des rives de la Suisse romande douces ou escarpées, habitées ou sauvages, cultivées ou en friche, grandioses ou déplorables. Un bref regard en arrière sur le sillon creusé et rapidement étalé m'indique que nous avons souvent bénéficié d'un courant nous poussant dans une direction intéressante et en ligne avec les tendances: il suffit de se pencher sur les thèmes et les sujets des éditoriaux.

D'abord, les thèmes, et avant tout, ceux qui reviennent de façon redondantes entre les cahiers et les thèmes des journées: 1989, Révision de la LAT; 1990, Agriculture et aménagement du territoire; 1992, Aménagement et protection de l'environnement; 1992, Mobilité et stationnement; 1998, Dix ans d'ordonnance sur la protection contre le bruit; 2000, Bien fondé du droit de recours des associations; 2004, Peut-on encore construire des logements en Suisse.

Ensuite, des thèmes plus provocateurs, comme: 1990, Et si la frontière n'existait pas; 1992, Swissmetro, transport du futur; 1995, Informatique et aménagement du territoire; 2000, Faut-il supprimer le plan directeur cantonal.

Puis les titres des éditoriaux qui permettaient une expression plus libre des idées: Cahier 2/1987, Rendons à Corbu...; Cahier 3/1990, Les frontières sont aussi dans la tête; Cahier 3/1991, Faudra-t-il toujours avoir un train de retard? Cahier 1/1992, «Ici, on vend de belles oranges»... des Diablerets; Cahier 2/1994, Y a-t-il un urbaniste dans la commune? Cahier 3/1997, Faut-il avoir peur du vide? Cahier 1/2002, L'espace est élastique; Cahier 3/2003, La Suisse est-elle une île? Cahier 1/2007, On n'attend plus la neige, on attend les canons.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter aux responsables des futurs cahiers du doigté pour choisir des sujets qui annoncent des changements de direction des vents, de l'humour pour braver les coups de tabac et du punch pour souquer ferme en cas de calme plat.

LES ANNÉES DE FONDATION DE L'ASPAN

Dr Rudolf Stüdeli, ancien directeur VLP-ASPAN

1. LES MOTIFS DE LA FONDATION

Qui étaient les fondateurs de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)? Un fait est certain: c'étaient des hommes. Les femmes ne s'occupaient pas alors d'aménagement du territoire. Qui alors étaient ces pères, et qu'est-ce qui les a motivés pour se mettre ensemble et fonder une association suisse?

Préalablement, il faut préciser que seule une enquête poussée pourrait permettre des réponses fiables. Je dois me contenter de ma mémoire et, par conséquent, je dois d'emblée avouer que – en tant qu'ancien Soleurois – j'ignore encore les effets de l'initiative, aux environs des années 1943, des autorités soleuroises, visant à compléter la constitution fédérale par un article sur l'aménagement du territoire. Un tel complément ne vit alors pas le jour. Il fut rejeté par le Conseil fédéral (et peut-être par l'Assemblée). Mais je ne serais pas étonné que, à l'époque, la Confédération et les cantons auraient décidé ensemble de former une Association suisse, comme substitut à l'inscription dans la Constitution d'une compétence accordée à la Confédération. La Confédération dota cette Association d'un versement annuel de frs 25.000 (!). Les Cantons qui devenant membres paieraient une cotisation annuelle égale à un centime par habitant. J'ignore si les sections ont vu le jour dans tout le pays simultanément ou seulement pus tard. Dans tous les cas, les autorités furent influencées par les efforts déployés par des architectes, principalement. Ils avaient, les premiers, introduit la formulation des idées sur l'aménagement national dans le cadre de la fameuse exposition nationale de Zurich en1939.

Thématiquement, les Conférences Internationales d'Architecture Moderne (CIAM), célèbre association d'architectes, dans laquelle Le Corbusier tint un rôle éminent, avait auparavant présenté la problématique sous une forme élaborée et claire. L'objectif central était d'instaurer une ordonnance rationnelle du territoire pour accueillir de la bonne architecture dans l'espace attribué à la construction. L'architecte renommé zurichois Dr h.c. Rudolf Steiger fut un membre influent des CIAM, il compta parmi les premiers promoteurs de l'aménagement national en Suisse. A lui se joignirent l'architecte bâlois Lodeweig, l'architecte cantonal de Zurich, Heinrich Peter, et son adjoint, Max Werner, Les architectes-urbanistes Rolf Meyer et Hans Marti, ainsi que l'autodidacte intelligent et compétent, Hans Arreger. Quelle fut la contribution du premier président Dr h.c. Armin Meili (Conseiller national et ancien directeur de l'Exposition nationale de 1939), du Prof. Heinrich Gutersohn, qui lui succéda à la présidence, Prof. Ernst Winkler, du Dr h.c. Jakob Zweifel l'architecte Otto Glaus et de l'ingénieur Baden Dr Josef Killer? Le Président d'alors la Ville de Zurich et conseiller aux Etats, Dr E Klöti, et le conseiller fédéral, Dr h.c. H Streuli (d'abord architecte, puis président d Ville et ensuite conseiller d'Etat de Zurich), ils manifesté plus que de la sympathie? M heureusement beaucoup de questions, mériteraient une investigation sérieuse, rest encore ouvertes.

En plus, il faudrait tirer au clair l'influence professeur d'économie à l'Ecole polytechni fédérale, Böhlen, qui durant les années guerre avait prédit une forte dépression p l'après-guerre. Etait-ce pour cette raison qu délégué fédéral pour la création d'empl Zipfel, eut à se préoccuper d'aménagement territoire (je soupçonne que la première rep sentation de l'aménagement national, élabo par le professeur Walter Custer, fut financée cette caisse)? Il faut admettre pourtant que prédictions pessimistes ne furent pas po laires: la population attendait plutôt l'apr guerre comme une période de pleine cr sance, en quoi, elle n'avait pas tort. Si extérieur et support du bond en avant: la pl fication et la construction du réseau autorou sur lequel malheureusement l'influence l'ASPAN resta assez faible.

2. LA PLACE DES ROMANDS ET D TESSINOIS

A la même époque, l'intérêt des Romands p l'importance des questions touchant le te toire est connu. Mais, pour des raisons j'ignore, on cherche en vain dans la générat des fondateurs de l'aménagement national figure romande ou tessinoise. Etait-ce un si de méfiance à l'égard des Zurichois? Il ne f pas éluder le fait que l'initiative partait presc exclusivement de professionnels établis Zurich. Il me revient pourtant deux noms: c d'André Jeanneret, géomètre officiel du can de Neuchâtel, et celui de... Hentsch, architec de Genève. Ces personnalités furent parmi premiers Romands à prendre des contacts se déplacer pour certaines réunions à Zurich

Plus tard, au fur et à mesure que les efforts faveur de l'aménagement du territoire consolidaient en Suisse allemande, un lien tissa avec le professeur Jean-Pierre Vouga représenta l'ASPAN d'une manière consi rable. Par la suite, au Tessin, l'architecte L Nessi de Massagno s'attacha également promouvoir cette cause. Pour des raisons p sonnelles, il consacra malheureusement t tôt toute son activité à d'autres priorités.

Rudolf Stäbeli

Suisse romande ce sont essentiellement les professeurs Claude Wasserfallen et Léopold Veuve qui suivirent les traces de Jean-Pierre Vouga, alors qu'au Tessin la place de Luigi Nessi resta vacante. Qu'il me soit permis de citer encore une personnalité vaudoise dont le feu sacré en faveur de l'aménagement du territoire m'a toujours fortement impressionné: le Conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin.

3. LES PREMIERS PAS DE L'ASPAN

L'ASPAN ouvrit son premier bureau central autour de 1944, à Zurich, Kirchgasse 3. Son premier directeur s'appelait Schuepp, il était ingénieur diplômé. Hans Arregger officiait en tant que secrétaire. On fonda la revue *Plan*. Cette publication fut le pilier d'une activité extrêmement ouverte et fructueuse. Ce furent avant tout Hans Aregger en collaboration avec Rolf Meyer et Hans Marti qui parcoururent la Suisse orientale de part en part, travaillant auprès des directions et des départements cantonaux des travaux publics et tout spécialement dans les communes, en organisant des séminaires, des cours et des réunions-conférences pour l'aménagement du territoire.

Je suis incapable de dire dans quelle mesure, alors, les groupes régionaux furent appelés à collaborer. En tout état de cause, certains groupes régionaux d'aménagement du territoire prirent leur essor en Suisse nord-occidentale, nord-orientale et à Berne, formant une sorte de contre-poids à la centralisation zurichoise, parfois avec une rivalité exacerbée. D'autres sections sont restées constamment inactives. En revanche, l'engagement de l'organe central de l'ASPAN était pratiquement illimité. De telle manière que même les régions périphériques devaient être soutenues. C'était un objectif légitime.

Mais le soutien à la construction d'une centrale électrique dans la vallée saint-galloise des Weisstannen (mini centrale, écolo avant la lettre, pour l'amélioration du niveau de vie de la population locale) outrepassa les moyens financiers de l'ASPAN. L'association, grâce au prêt d'un magnat de l'industrie, échappa de peu à la faillite. Afin de combler le déficit, un bateau, équipé de moyens de propagande, fut loué pour parcourir le Rhin. Mais cette aventure creusa encore davantage le trou financier. On a prétendu qu'un certain collaborateur fut contraint de rembourser partiellement, sa vie durant, la dette du prêt accordé. Le nouveau président Gutersohn, professeur de géographie à l'EPF, imposa alors une sévère cure d'amaigrissement. Le secrétariat fut réduit à une secrétaire et une apprentie, sous la direction à temps partiel d'un avocat zurichois. Ainsi l'ASPAN hiverna pratiquement une dizaine d'années durant. Puis survint le mouvement de la Neue Stadt qui ne connut pas une grande longévité. Rolf Meyer, Hans Marti et Hans Arregger (en association avec l'architecte-urbaniste Christoffel) obtinrent des mandats de planification locale de nombreuses communes. Ensemble, avec l'appui de quelques sections, ils maintenaient dressé haut, le flambeau de l'aménagement du territoire. Dès le premier janvier 1960 le soussigné, lui-même juriste de formation, avocat et notaire, fut engagé pour occuper le nouveau poste à plein temps de secrétaire central. De ma précédente activité comme juriste du Département des travaux du canton de Soleure, j'apportais avec moi certaines connaissances, que je dus sans cesse compléter. Lors des trente années qui suivirent au cours desquelles j'ai dirigé l'ASPAN tout d'abord en tant que secrétaire général, puis comme directeur, l'institutionnalisation de l'aménagement s'accomplissait progressivement, à la Confédération, dans les cantons et dans les communes. Ce n'est pas l'objet ici d'insister ni d'épiloguer sur cette évolution. Unique point fort à saluer absolument: l'entrée de la notion d'aménagement du territoire dans la Constitution fédérale en 1969. Sur le moment, rien n'a réellement changé. Mais la notion de plan national a été remplacée par les termes d'aménagement du territoire, un sens moins centralisateur.

LES ANNÉES DE SECRÉTARIAT DE PIERRE DEBROT (1960 - 1989)

Propos recueillis par Michel Jaques

C'est à mon retour de Toronto (Canada) où j'avais préparé mon diplôme d'aménagiste que j'appris ma désignation comme secrétaire de l'ASPAN-SO, sans même avoir été consulté! A l'époque, en 1960, c'était sous la présidence de M. Jean-Pierre Vouga. Les réunions du comité avaient lieu une à deux heures avant le début des assemblées générales annuelles. Les activités étaient relativement réduites; il faut bien dire que le président avait engagé un nombre impressionnant de démarches pour faire avancer l'idée de l'aménagement du territoire en Suisse romande. Ma nomination avait été orchestrée par deux collègues architectes sur la place de Neuchâtel. Il s'agissait de renouveler le comité et ils m'ont spontanément proposé. A mon arrivée à Neuchâtel, je ne savais pas ce qu'était cette association.

Peu de temps après, M. Vouga décida de se retirer pour laisser la place à M. Georges Béguin, juge d'instruction et Conseiller communal à la Ville de Neuchâtel. Le nouveau président prit sa tâche avec sérieux et organisa des réunions de comité de façon régulière. Il fallait un secrétaire et je pris ma charge à ce moment-là. M. Béguin s'occupa longuement et activement du projet du canal du Rhône au Rhin. Il fonctionna comme président pendant deux ans pour laisser la place à M. Eric Choisy, ingénieur civil genevois, l'un des grands patrons du chantier de la grande Dixence. C'est sous la présidence de M. Choisy que l'ASPAN-SO prit son rythme de croisière avec trois à quatre réunions par an. A l'époque, on souffrait de récession dans la construction et l'organisation d'une journée d'étude sur ce thème et notamment sur la relance des projets remporta l'inscription de plus de 500 personnes. Il nous fallut changer de lieu de conférence préalablement prévue à l'Ecole polytechnique de l'avenue de Cour à Lausanne. La manifestation eut finalement lieu au grand auditoire du palais de Beaulieu. La Confédération était représentée par M.Baschung; l'Office fédéral apporta son aide financière pour les publications de l'ASPAN-SO.

Pierre Debrot

C'est également sous la présidence de M.Eric Choisy, qu'un voyage en Belgique fur organisé (voir plus bas, dans ces colonnes) ainsi que la mise sur pied d'une exposition itinérante sur le thème de l'habitat groupé. L'inauguration eut lieu au nouveau collège Beausobre à Morges. A la suite de M. Choisy, ce fut le tour de M. Simon Kohler à prendre les rênes de la présidence. Je tins le secrétariat jusqu'à la fin de sa présidence, soit en tout pendant vingt-deux années. Au début de mon secrétariat, il n'y avait aucune rétribution, ni pour le président, ni pour le secrétaire. Puis, on m'attribua la somme de 3'000.- frs par an. Le président touchait alors 5'000.- frs. On a toujours pu compter sur le bénévolat des membres du comité.

On peut relater un certain nombre d'événements particuliers durant cette période des pionniers: il existait un sous-groupe du canton de Fribourg qui déclina par faute d'initiatives et d'activités. Ce groupe rallia alors le groupe de Suisse occidentale. Cela aida à remplir de façon importante la caisse du groupe puisque les réserves fribourgeoises furent virées à l'ASPAN-SO. La section valaisanne fusionna également à son tour. Par contre, il y eut quelques mouvements du côté de Genève pour se séparer de l'ASPAN-SO sous l'égide de M. Braillard (l'un des fils du grand architecte), mais cette sécession n'eut pas lieu.

J'aimerais terminer mon petit exposé par quelques recommandations pour l'avenir de l'ASPAN-SO:

- en général l'ASPAN-SO fonctionne bien, il convient de poursuivre dans cette voie;
- continuer l'édition des cahiers, organe rassembleur du groupe;
- poursuivre également l'organisation du prix de l'ASPAN-SO tous les deux ans ainsi que l'édition de la plaquette;
- il est primordial que le président de l'ASPAN-SO soit une personnalité très connue en Suisse romande. Le choix d'un Conseiller national est très judicieux, encore mieux s'il a occupé la place de président de cette Chambre. Peut-être faudra-t-il un jour penser à une présidence féminine.

LE VOYAGE EN BELGIQUE (1980)

Compte-rendu rédigé le 30 octobre 1980

Arlette Ortis

En septembre 1980, l'ASPAN-SO a organisé un voyage en Belgique qu'il vaut la peine de relater ici en quelques lignes car, au dire des participants, ce fut une parfaite réussite.

Bien que la Belgique soit une monarchie, le pays est divisé en provinces et communes disposant d'une assez large autonomie. Les dix-neuf communes de l'agglomération bruxelloise se sont donc développées, dès le début du XIXe siècle, chacune selon ses propres objectifs. Elles forment maintenant un ensemble urbain continu, mais non homogène.

Notre visite de Bruxelles nous a permis d'approcher et de prendre conscience des problèmes et des conflits de nature économique, financière, sociale, linguistique et culturelle, issus de politiques souvent divergentes. Jusqu'en 1976, il n'y avait pas de plan d'ensemble de l'agglomération. Cependant, les objectifs étaient connus: développer massivement le tertiaire dans la ville (bureaux privés et publics) et rejeter le logement en périphérie, freiner l'extension des industries manufacturières.

Le «tour de ville» que nous avons effectué a été organisé et commenté par René Schoonbrodt, sociologue, président d'*Inter-Environnement*, fédération regroupant les comités d'habitants. Ces comités se sont multipliés depuis quelque dix ans, attestant de l'opposition des Bruxellois à l'égard des profondes modifications opérées dans la structure de l'agglomération (vastes zones de bureaux dans le centre, énormes zones de taudification, dépérissement de la zone industrielle et augmentation du chômage, autoroutes et voies de pénétration, destruction des espaces verts, spéculation immobilière, etc.).

Une incursion dans le quartier populaire des Marolles nous a permis de rencontrer le fameux vicaire Jacques Vanderbiest, un des fondateurs de l'ARAU, «Atelier de Recherche et d'Action Urbaine». Il vit et travaille dans le quartier. C'est un homme enthousiaste et passionné, qui entretient des contacts suivis avec tous les «agents sociaux» du secteur, afin d'informer la population et de connaître son opinion. Son action pour la réhabilitation du quartier – réhabilitation pour les habitants – a commencé en 1969 et se poursuit aujourd'hui encore. La méthode consiste à présenter des «plans alternatifs» ayant pour but de contrer les projets officiels, de manière constructive cependant.

Peu à peu, les membres d'*Inter-Environnement* et de l'ARAU, tentent d'obtenir un véritable droit de regard sur la politique urbaine en participant à l'élaboration et à la gestion des plans, conscients du fait que la ville est un enjeu politique majeur.

Une autre visite était inscrite à notre programme, celle de l'Université Catholique de Louvain, construite sur la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve. Elle a son origine dans l'université fondée en 1425 à Louvain, Leuwen en flamand, capitale du Brabant. Au XVIe siècle, elle était devenue un centre célèbre surtout pour la théologie et un foyer de discussion ouvert à toute les tentatives de rénovation doctrinale. Les bâtiments universitaires occupent des édifices anciens, telle par exemple, la halle aux grains où se faisait, lors de notre passage, l'inscription des nouveaux étudiants au semestre d'hiver.

En raison de la réorganisation politique de la Belgique, la vieille institution de Leuwen fut réservée à la «Katholike Universiteit te Leuwen», tandis que les étudiants francophones étaient transférés, dès septembre 1972, à Louvain-La-Neuve. Ce transfert s'est achevé en 1979, portant le nombre des étudiants à 17'000.

Toutefois, les auteurs du projet ne se sont pas limités à la seule construction de l'Université. Ils ont conçu une ville – première ville nouvelle créée en Belgique depuis la fondation de Charleroi en 1666 – dont l'objectif est d'assurer un fonctionnement adéquat d'une université moderne, grâce à l'intégration poussée de la ville et de l'Université. La population totale sera de 50'000 habitants, dont 15'000 étudiants (la ville compte actuellement 8'000 résidents, dont 6'000 sont des étudiants).

La conception urbanistique elle aussi se veut moderne: priorité est donnée aux piétons, la circulation automobile et les transports publics restant en sous-sol. C'est donc une ville «idéale», sans voiture, mais... bâtie sur la voiture.

Les matériaux utilisés pour les sols et les bâtiments sont très harmonieux et fort bien intégrés dans le paysage. Chaque bâtiment ayant été confié à un architecte différent, on se trouve face à une étonnante diversité de formes et une grande richesse d'expression, si l'on songe à la rapidité avec laquelle la ville et l'Université ont été construites.

Des neuf cents hectares de terrains acquis par l'Université, un tiers environ est réservé à la zone urbaine, tandis que le reste est constitué par des forêts, des espaces verts, une zone de sport et un «parc scientifique» de 140 hectares, réservés à l'accueil d'entreprises d'intérêt universitaire.

La faculté de médecine, elle, s'est établie à Louvain-en-Woluwe (entre Louvain-La-Neuve et Bruxelles) où nous avons encore visité au passage la cité universitaire de l'architecte Kroll, anti-architecture, protestation conter la rigidité et la froideur des bâtiments fonctionnels qui l'entourent.

VLP - ASPAN (1990 - 2007)

Lukas Bühlmann, Président VLP-ASPAN

OFFRE DE PRESTATIONS ÉTENDUES ET COMPÉTENCES TECHNIQUES ÉLEVÉES

Selon ses statuts, l'Association suisse pour l'aménagement national ASPAN remplit une multitude de tâches. «Elle élabore des propositions pour un aménagement, un entretien et une structuration équilibrée du pays, (...) elle encourage la collaboration entre les différents pouvoirs publics et entre les pouvoirs publics et les particuliers, (...) elle fournit à la Confédération, aux cantons, aux communes et aux particuliers des informations et des documents, (...) elle informe le public (...) et organise des journées d'étude et des cours de formation.»

PRIORITÉ À L'ÉVENTAIL DES PRESTATIONS

Le poids respectif de ces tâches s'est considérablement modifié ces dernières années. Ainsi, l'ASPAN est devenue une véritable entreprise de services qui offre par le biais de ses sections une large palette de prestations. A ce titre, il faut mentionner depuis cette année la refonte des publications bimestrielles, INFORUM et *Territoire et Environnement*, le service de conseils ainsi que d'innombrables offres de formations et de perfectionnement. INFORUM a pris le relais de l'ancien service de presse et est envoyé aujourd'hui non seulement aux médias, mais aussi à tous les membres. Les dernières tendances dans le domaine du développement territorial et de la jurisprudence en matière de construction, d'aménagement et d'environnement qu'il diffuse sont très appréciées des lecteurs, en raison de leur caractère concis, de leur actualité et de leur côté pratique. Dans la revue *Territoire et Environnement*, un produit du «Service de documentation pour le droit de l'aménagement et de l'environnement» créé en 1990, les thèmes relevant de l'aménagement du territoire sont approfondis et traités à la croisée de la théorie et de la pratique.

Egalement en 1990, le service de consultation de l'ASPAN fut ouvert. Les nouveaux services offerts avec les contributions de la Confédération et des membres de l'association s'appuyèrent sur le constat qu'il devenait de plus en plus difficile pour les cantons et les communes d'être en phase avec les derniers développements en aménagement du territoire, avec l'évolution du droit et de la jurisprudence. Le besoin était donc grand de pouvoir profiter d'un service de conseils, d'information et de documentation professionnel, compétent et proche du terrain. Les offres de formation et de perfectionnement en aménagement du territoire – depuis son origine une mission essentielle de l'association et de ses sections – ont été régulièrement complétées au cours de ces dernières années. Ainsi, des «cours d'introduction en aménagement du territoire» rencontrent un franc succès depuis quelques années. Ces cours s'adressent en priorité aux communes membres et aux employés des travaux publics. Ils devraient être prochainement complétés par des cours de perfectionnement dans quelques domaines particuliers (planification des transports, protection contre le bruit).

CONTINUITÉ DANS LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION

Rudolf Stüdeli a, en tant que directeur de l'ASPAN pendant de nombreuses années, énormément apporté à l'aménagement du territoire et, en particulier, à l'ASPAN. Peu avant son départ à la retraite, il a jeté les bases, après de dures négociations, du service de documentation pour le droit de l'aménagement du territoire et de l'environnement et est, par cette initiative, à l'origine d'une grande partie de l'offre actuelle de prestations de services. Cette décision était sans conteste visionnaire et constitua un magnifique cadeau de départ à son employeur de longue date. Son successeur, Rudolf Muggli, a, de concert avec le directeur actuel, qui a pris en 1990 la direction du service de documentation, transformé l'ASPAN en une entreprise moderne de prestations de services et marqué de son empreinte le débat sur l'aménagement du territoire en Suisse.

ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Malgré le développement de l'offre de services, l'engagement de l'ASPAN pour la cause de l'aménagement du territoire n'a pas été négligé. L'ASPAN apporte à différents niveaux sa contribution à «un aménagement, un entretien et une structuration équilibrée du pays», qui figure dans ses statuts. Ainsi, elle prend part aux procédures de consultation relatives à de nouvelles lois, tant aux niveaux fédéral que cantonal et assure le secrétariat du groupe parlementaire «sol et organisation du territoire», ce qui lui procure des contacts enrichissants avec les représentants des Chambres fédérales. Le directeur et ses collaborateurs sont invités régulièrement à des conférences, à des journées d'étude et à d'autres manifestations; ils participent aux réflexions de cercles d'experts et rédigent des contributions dans différentes revues spécialisées.

L'encouragement de l'enseignement de l'aménagement du territoire au niveau universitaire était ces dernières années pour l'ASPAN une préoccupation, au même titre que la vulgarisation de l'aménagement du territoire à l'école primaire et au gymnase. L'association s'est souciée de la nécessaire et urgente relève dans

L'équipe VLP-ASPAN

le domaine de l'aménagement du territoire en créant un site web informant sur les métiers de l'aménagement du territoire (<www.metiers-aménagement.ch>). A l'heure actuelle, l'ASPAN s'implique fortement dans deux projets territoriaux de la Confédération, d'une part le Projet de territoire Suisse et, d'autre part, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le président de l'ASPAN, le conseiller d'Etat Walter Straumann, fait partie du «groupe de suivi politique» du Projet de territoire Suisse et son directeur siège au sein du «groupe de travail technique». L'ASPAN pilote et accompagne en outre un projet des grandes villes suisses visant à leur positionnement dans le développement territorial de la Suisse. Mais les villes ne constituent pas la seule préoccupation de l'ASPAN, l'espace rural en est également une. A ce propos, le directeur s'est engagé il y a un peu plus d'un an dans un groupe de travail qui a développé des «stratégies pour l'espace rural».

NE PAS SE REPOSER SUR SES LAURIERS

L'ASPAN reçoit de nombreux échos de son travail. Dernièrement, un cadre supérieur d'une administration cantonale a même affirmé que ce que l'ASPAN réalise serait unique et qu'il n'existerait à son avis dans aucun autre domaine de l'administration une organisation avec tant d'offres pertinentes, en phase avec les problèmes pratiques auxquels il faut répondre. De telles déclarations sont motivantes, tout comme le fait qu'au cours de ces dernières années, malgré de grands efforts d'économie des collectivités publiques, seules quelques communes ont donné leur démission. Cela démontre que l'ASPAN a effectué du bon travail et qu'elle est bien ancrée dans les cantons et les communes. L'ASPAN ne peut cependant pas se reposer sur ses lauriers. L'association va être confrontée à l'avenir à des défis et devra en permanence repenser et optimiser ses activités, afin de continuer à remplir son rôle d'interface à la fois entre la Confédération, les cantons et les communes et entre la science et la pratique. Les ressources financières limitées vont constituer un grand défi. Depuis 1991, le montant des cotisations n'a pas augmenté, alors que durant cette période, les salaires et les loyers subirent de fortes hausses. Le développement des offres n'a été possible que grâce à la grande motivation des collaborateurs et à une augmentation de la productivité impressionnante au niveau administratif. Aujourd'hui, après le lancement de plusieurs projets, une phase de consolidation s'amorce, avant que de nouvelles tâches puissent être prises en considération.

LE SECRÉTARIAT ASPAN-SO 2000 - 2006

L'ASPAN-SO DE 1999 A 2006: BILAN ET PERSPECTIVES

Michèle Miéville et Michel Jaques, co-secrétaires de l'ASPAN-SO

1999: LE TEMPS DU CHANGEMENT

L'année 1999 a été marquée par des changements au sein de l'ASPAN-SO: nouvelle présidence, nouveau secrétariat et renouvellement d'une partie des membres du comité. Reprenant la charge du secrétariat au cours de l'année 1999, notre tâche a été avant tout de redresser les finances de l'association dont les réserves s'étaient fortement affaiblies. Nous avons été sollicité par le comité pour partager les tâches du secrétariat, entre une personne connaissant bien le domaine de l'aménagement du territoire ainsi que rédacteur des Cahiers (Michel Jaques) et une personne externe au bénéfice d'une formation de sciences politiques et de communication, intéressée par les questions d'aménagement et d'environnement (Michèle Miéville). Nous avons pu, dès le début, nous appuyer sur un comité engagé ainsi que sur les groupes de travail formés pour la préparation des journées et pour différents projets.

Le comité, composé de représentants des principales villes et cantons de Suisse romande, du milieu universitaire, d'office fédéraux (ARE), de bureaux privés ainsi que de l'Association faîtière (VLP-ASPAN), (vingt-cinq membres en tout), a apporté une diversité de points de vue et d'expériences au niveau de l'aménagement en Suisse romande, qui nous a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives.

DIVERSES COLLABORATIONS

Désireux d'offrir des thèmes plus élargis que la problématique de l'aménagement lui-même, nous avons collaboré pour la préparation de journées d'étude entre autres, avec des associations, des instituts ou encore des offices fédéraux. Cela nous a permis d'aborder des sujets liant les problématiques d'aménagement à d'autres thèmes tels que la qualité de vie (en partenariat avec equiterre) ou les équipements sportifs (en collaboration avec l'Office fédéral des sports – OFSPO).

Ces collaborations ont été également bénéfiques au niveau financier, et nous avons pu, dès 2002, assurer à nouveau l'organisation de deux journées d'étude par an et la remise du Prix de l'ASPAN-SO. L'arrivée d'une représentante de VLP-ASPAN au sein du comité a également facilité nos rapports avec l'association faîtière, permettant un meilleur flux d'information et une meilleure coordination. Depuis 1999 nous avons entrepris ensemble des démarches ponctuelles telles que journées d'études, actions de recrutement et mise en commun de données. Les réunions de secrétariats avec les autres sections ont été enrichissantes à plus d'un point de vue.

REMISE EN QUESTION

Avec la collaboration du comité, nous avons tenté de redéfinir notre identité et d'améliorer notre visibilité par plusieurs actions: les refontes du site Internet (<wwww.aspan-so.ch>) et de la brochure ASPAN-SO, l'organisation de conférences de presse durant les journées suivies d'articles ou de reportages dans la presse et dans les revues spécialisées. Nous avons aussi voulu nous rapprocher de nos membres en offrant des comptes-rendus réguliers de nos manifestations, en proposant des nouvelles formules de journées (demi-journées) et en distribuant un questionnaire lors de nos manifestations pour l'évaluation de nos prestations. Nous avons également déployé beaucoup d'efforts pour développer les bases d'un projet pédagogique ayant pour but «la sensibilisation à l'aménagement du territoire dans les écoles». Après de très bons contacts avec quelques enseignants au niveau gymnasial et plusieurs démarches entamées par le groupe de travail (formé de membres du comité), nous avons conclu qu'il n'était pas possible de travailler seul pour un projet à si grande portée. La création d'une nouvelle association ayant pour but la sensibilisation à l'environnement construit (par la mise sur pied entre autres, de projets pédagogiques au niveau romand) est encore à l'état d'ébauche. Cette association devrait notamment réunir des représentants de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Espérons que ce projet pourra se concrétiser.

L'ASPAN-SO AUJOURD'HUI

L'assainissement de nos finances nous permet aujourd'hui d'avoir à disposition les outils représentatifs et indispensables qui font l'identité de l'ASPAN-SO: l'organisation régulière de journées offrant une plate-forme de discussion et la remise du Prix de l'ASPAN-SO tous les deux ans qui distingue une démarche exemplaire dans le domaine de l'aménagement. Par exemple, le Prix de l'ASPAN-SO 2005 qui a été attribué au projet Genève Lac-Nations, a distingué une collaboration public-privé innovante à l'entrée de la Genève internationale. Ce projet permet un apport d'énergie (eau pompée au lac) non seulement à une entreprise, leader du secteur privé mais à tout un quartier en tenant compte également de la mobilité douce (lauréats: entreprise *Serono SA*, Département de l'aménagement, des équipements et du logement du canton de Genève, et la Ville de Genève). Le nouveau concept d'impression des Cahiers, plus lisibles et mieux illustrés nous donne la chance, malgré le coût traditionnellement élevé des publications, de traiter trimestriellement de sujets d'actualité. Nous pouvons

également compter sur la régularité des prestations offertes aux membres par VLP-ASPAN et ses représentantes francophone, à savoir les conseils juridiques, les banques de données, les jurisprudences mises à jour et les recueils d'informations. Malgré ce bilan positif, nous devons constater, comme pour bien d'autres associations, que les démarches de recrutement ne portent pas toujours leurs fruits, qu'il est difficile de fidéliser certains membres, comme les petites communes et que les agendas de plus en plus remplis de nous tous ont une influence certaine sur la fréquentation de manifestations.

L'ASPAN-SO DEMAIN

Nous désirons tout d'abord donner de nouvelles perspectives à nos journées. Avec le renouvellement de plus d'un tiers du comité depuis novembre 2006, nous pouvons nous appuyer sur des points de vue nouveaux et constructifs. Certains aspects de l'aménagement du territoire sont en mutation, nous ne voulons pas manquer d'aborder ces thèmes dans nos prochaines journées et publications. Par exemple, suite à notre journée ASPAN-SO du 30 novembre 2006 à Genève sur le thème «Economie et développement: des objectifs inconciliables?», nous constatons qu'il existe bel et bien un renouvellement des outils de l'aménagement. On le constate à nouveau lors de l'organisation du Prix de l'ASPAN-SO 2007 sur le thème «Ville compacte et qualité de l'espace urbain: comment concilier densité et qualité?»: à la place de règlements on procède à un guidage de la procédure en tentant de tenir compte des résultats de la négociation dans le projet et non dans la mesure, où l'on distingue clairement ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

Un autre problème important apparaît pour les années à venir: faut-il abolir le zonage? On admet la mixité, le mélange des fonctions dans la mesure où une fonction ne nuit pas à l'autre. Finalement, il est également crucial de se pencher sur les outils dans la conception des plans: auparavant, soit l'administration était en charge des plans, soit ils s'effectuaient sur mandat d'un bureau. A présent, il est admis d'avancer sur le principe des études parallèles (plusieurs bureaux apportent leur propre travail et contrôlent celui des autres).

PAS FACILE, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CANTONAL

Olivier Meuwly, historien
(article paru dans «24 heures» du 22 janvier 2007, page 18)

24heures

Les relations souvent tendues entre l'Etat et les communes, puis les débats sur un nouveau plan directeur cantonal, ont mis en évidence la forte dimension politique de la question de l'aménagement du territoire dans le canton de Vaud. Le sujet est mis en avant, dès 1918 déjà, par des architectes. Cantons et communes vont peu à peu se soucier de leur aménagement territorial et des lois sur la police des constructions apparaissent dans le canton de Vaud en 1941. Des tensions surgissent toutefois avec les communes, alors que la conjoncture explose dès 1950 et que les surfaces constructibles se raréfient.

L'IMPULSION DE L'EXPO

La question rebondit dès 1958. La construction des autoroutes et les aménagements imposés par l'Exposition nationale de 1964 obligent les autorités vaudoises à penser différemment la gestion du sol. D'autant qu'une association, dirigée par le socialiste Marx Lévy, futur Municipal lausannois, mais en rien liée à un seul parti, pousse à l'élaboration d'un authentique aménagement du territoire. Le Département des travaux publics, conduit par le socialiste Arthur Maret, demeure prudent. Aiguillonné par les milieux agricoles, le Département de l'économie, aux mains du radical Alfred Oulevay, envisage l'intervention de l'Etat, mais comme arbitre. Les choses évoluent en 1960, avec le dépôt d'une motion du radical Küttel et la nomination de l'architecte Jean-Pierre Vouga à la tête du service responsable du dossier. Un décret est préparé afin de lutter contre l'urbanisation désordonnée, la démographie galopante, la confusion qui règne dans l'utilisation du sol et la destruction des beautés naturelles. Des moyens financiers sont demandés, pour financer des études, racheter des terrains et soutenir les plans communaux ayant un intérêt régional. Nombreux sont alors les paysans qui voient dans ce projet l'outil de la défense de leurs intérêts, par la mise en place de zones agricoles. Le projet est voté mais ses effets restent faibles.

LE POIDS DES AGRARIENS

Lors des élections cantonales de 1962, l'agrarien Marc-Henri Ravussin succède à Arthur Maret. Partisan d'un aménagement du territoire étatique, il défend un projet de loi préparé par son prédécesseur, mais ne reçoit l'appui que du POP (Parti Ouvrier Populaire). Les radicaux et, surtout, les libéraux, lui reprochent un excès de technocratie. Marc-Henri Ravussin revoit sa copie, bien que le Conseil d'Etat admette que la libre concurrence des terres entraîne anarchie et discrimination. Un projet atténué est présenté en 1964. Les partis sont divisés, certains le taxe de communiste. La gauche est pour, la majorité des agrariens aussi. Radicaux et libéraux des villes l'approuvent, contre leurs collègues des campagnes, effrayés par les atteintes à la propriété. Adouci, il sera accepté. Les Vaudois ont leur loi sur l'aménagement du territoire et les bases d'un futur plan directeur cantonal sont posées.

Bureau du Comité du groupe ASPAN - SO

Yves Christen, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Michèle Miéville, membre
Christa Perregaux, membre
Michel Jaques, membre

Impression
Stämpfli Publikationen AG
Wölflistrasse 1, CP 8326
CH-3001 Berne

Mise en page
Rédaction *TRACÉS*
Bassenges 4
CH-1024 Ecublens

Rédacteur responsable
Comité de l'ASPAN - SO
Secrétariat, Grand-Rue 38, CH-1260 Nyon

Comité de rédaction des Cahiers
Michel Jaques, rédacteur en chef
Anne-Marie Betticher, Denis Clerc, Michèle Miéville, Arlette Ortis, Christa Perregaux, Claude Wasserfallen, membres

QUELQUES RÉPERTOIRES EN ANNEXE

Les présidents de VLP-ASPAN

1943 - 1953	Dr H.c. Armin MEILI
1953 - 1959	Prof. Dr Heinrich GUTERSOHN
1959 - 1977	Dr Willi ROHNER
1977 - 1979	Dr Reynold TSCHÄPPÄT
1979 - 1984	Arr. Erwin SCHNEIDER
1984 - 1990	Nationalrat Ferdinand MASSET
1990 - 1994	Regierungsrat Eduard BELSER
1994 - 2001	Nationalrat Adalbert DURRER
Depuis 2001	Regierungsrat Walter STRAUMANN

Les directeurs de VLP-ASPAN

1953 - 1959	Dr A. RICKENBACH
1960 - 1990	Dr Rudolf STÜDELI
1990 - 2003	Rudolf MUGGLI
Depuis 2003	Lukas BÜHLMANN

Liste des prix de l'ASPAN-SO

1994 Lauréat: La Chaux-de-Fonds, Espace-cité et place «Sans Nom».

1996 Thème: «Nature comprise». Deux lauréats ex aequo:
Ville de Neuchâtel pour la globalité, la cohérence et le réalisme de sa politique d'aménagement quant à la nature en ville;
Bäriswil (Guin, Schmitten et Tavel) pour le dialogue entre les autorités et les associations de protection de la nature et des agriculteurs.

1998 Thème: «Le paysage reconquis». Trois lauréats:
le canton de Berne: base légale assurant le financement des travaux de régénération des eaux de surface;
l'Etat du Valais: restauration de la zone alluviale du Rhône et du site de Finges;
trois chercheurs genevois (Tironi, Martignoli et Hildebrand): sentier didactique dans la plaine de la Laire et le territoire de Chancy.

2002 Thème: «Améliorations foncières et paysage». Lauréat:
remaniement parcellaire de la commune de Damphreux (Jura).

2005 Thème: «Energie et urbanisme» attribué conjointement à la Ville de Genève, l'Etat de Genève et l'entreprise Serono pour le projet «Genève Lac-Nations» à Genève.

2006 Thème: «Ville compacte et qualité de l'espace urbain: comment concilier densité et qualité». Attribué au projet «Quartier Gare / Crêt-Taconnet» présenté conjointement par la Ville de Neuchâtel et le bureau Bauart Architectes SA (au nom de l'ensemble des partenaires, maîtres d'ouvrage et mandataires ayant œuvré au développement du projet).
Mention attribuée à la Ville de Delémont et au bureau Urbaplan pour le projet «Densification, redynamisation et amélioration de la qualité du centre urbain, grâce à un instrument original, le cahier des charges, mis en œuvre au travers d'une nouvelle mission, l'aide au projet».

Les thèmes des journées (1989 - 2007)

1989
- Gravière et protection de la nature, 26 avril 1989 Posieux (Fribourg)
- La révision de la LAT, Lausanne 9 novembre 1989

1990
- Agriculture et aménagement du territoire, 25 janvier 1990, Martigny
- Les communes romandes et l'ordonnance sur la protection contre le bruit, 26 avril 1990, Grangeneuve
- Et si la frontière n'existait pas, 8 novembre 1990, Evian

1991
- Milieu urbain: qualité et densité, 14 mars 1991, Genève
- Les communes, la pollution de l'air et la modération du trafic automobile, 23 mai 1991, Dorigny-Lausanne

1992
- Aménagement et protection de l'environnement, un défi pour les communes, 13 mars 1992, Fribourg
- Swissmetro, un transport du futur, 21 mai 1992 Brigue

1993
- Mobilité et places de stationnement, 28 janvier 1993, Montreux
- Université et territoire, 27 mai 1993, Genève

1994
- Les zones d'activité dans les communes, la mixité, quand et comment?, 3 février 1994, Bienne
- Les potentialités des zones agricoles et l'aménagement du territoire, 15 septembre 1994, Changins
- Aménagement et environnement: conflit et synergie, 17 novembre 1994, Sion

1995
- Gestion et entretien de l'équipement public, 10 mars 1995, Yverdon
- Informatique et aménagement du territoire, 9 novembre 1995, Genève
- La ville et l'aménagement du territoire, 9 novembre 1995, Fribourg

1996
- Le réaménagement du territoire bâti, 14 mars 1996, Lausanne avec PIBAT

- Les terrains de golf, tâche pour l'aménagement du territoire, 9 mai 1996, Bulle
- La révision partielle de la LAT, 28 août 1996, Neuchâtel
- Nouvelles lignes ferroviaires alpines, 6 novembre 1996, Lausanne

1997
- L'organisation cohérente du territoire de la Suisse occidentale – une utopie?, 14 mars 1997, Berne
- Expo 2001, les dimensions de l'aménagement du territoire, 30 mai 1997, Yverdon
- Les bâtiments vides, mode d'emploi, 6 novembre 1997, Genève

1998
- Dix ans d'OPB, 12 février 1998, Genève
- L'espace rural, 1er octobre 1998, Fribourg
- L'organisation cohérente de la Suisse occidentale, horizon 2 février 2022, 6 novembre 1998, Lausanne

1999
- Financer l'équipement de la zone à bâtir, 10 février 1999, Lausanne
- Conceptions directrices et plans directeur cantonal, 27 mai 1999, Neuchâtel
- New public management et collaboration intercommunale dans le domaine des constructions, 29 septembre 1999, Delémont
- Vers un nouveau contrat ville-campagne, 11 novembre 1999, Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Martigny

2000
- Faut-il supprimer le plan directeur cantonal? ou de la pertinence des échelles de planification, bassins, cantons, régions ou communes, 11 novembre 2000, Musée d'Histoire naturelle, Neuchâtel
- Bien-fondé du droit de recours des associations, 14 avril 2000, Aula du Collège Voltaire, Genève

2001
- La Ville folle? ou risques et enjeux pour notre environnement construit à l'heure du développement durable, 8 novembre 2001, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel (en collaboration avec Ecoparc Neuchâtel)

2002
- Aménager sa qualité de vie ou le rôle de l'aménagement du territoire dans l'amélioration du bien-être individuel et collectif, 8 novembre 2002, Centre paroissial l'Avenir, Delémont (en collaboration avec Equiterre – anciennement SPE)

2003
- L'intercommunalité, une intéressante exploration, 7 novembre 2003, salle des des débats de l'Hôtel-de-Ville, Yverdon (en collaboration avec des associations de communes (ACG, UCV, UCN))
- Equipements sportifs et de loisirs, 9 mai 2003, Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Martigny (en collaboration avec l'Office fédéral des sports (OFSPO-BASPO)

2004
- Peut-on encore construire des logements en Suisse?, 19 novembre 2004, Salle des 22 Cantons, Lausanne (en collaboration avec l'Office fédéral du logement)
- Intégration sociale et urbanisme, 14 mai 2004, Salle du Sacré-Coeur, Estavayer-le-Lac (en collaboration avec Pro Senectute)

2005
- Aménagement et économie: des objectifs inconciliables?, 28 octobre 2005, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel (en collaboration avec VLP-ASPAN)

2006
- Environnement et développement: des pratiques inconciliables?, 30 novembre 2006, Aula de l'Ecole d'ingénieurs, Genève
- Finances publiques: infrastructures et partenariat public-privé, 25 avril 2006, Hôtel Astra, Vevey (en collaboration avec INFRA-SUISSE et SEREC)

Les thèmes des cahiers de l'ASPAN-SO 1983 - 2006

1983
1 Lancement des cahiers
2 Les rives de lacs
3 Information et participation

1984
1 Réserver à l'agriculture suffisamment de terres cultivables
2 Environnement et aménagement du territoire
L'aménagement du territoire dans le canton de Vaud
3 Harmonie et bien-être
Aménagement du territoire et utilisation du sol

1985
1 L'aménagement du territoire dans le canton de Fribourg
2 Logement et aménagement du territoire
Vers un milieu bâti de qualité
3 Aires de délassement
Aménagement du territoire et logement

1986
1 Explosion urbaine et logement
2 Espace et temps libre
Concept du plan directeur genevois
3 Transports urbains
Terrains instables

1987
1 Transports publics - transports privés
2-3 Rendons à Corbu...

1988
1 La zone de danger, une question
2 Les plans directeurs cantonaux romands
3 Les friches industrielles I

1989
1 Les friches industrielles II
2 Les places dans la ville I
3 Les places dans la ville II

1990
1 Le bruit dans la ville I
2 Le bruit dans la ville II
3 Aménagement du territoire et intégration européenne

1991
1 Pot-pourri
2 La modération du trafic
3 L'aménagement des terrains proches des gares

1992
1 Aménagement du territoire en région de montagne
2 La question du logement
L'aménagement du territoire et l'Europe
3 Les piétons dans la ville

1993
1 Finances publiques et équipements collectifs
2 Les espaces verts en milieu urbain
3 Equipements culturels et aménagement du territoire

1994
1 Les catastrophes naturelles
2 La culture dans la ville
3 Protection de l'air et aménagement du territoire

1995
1 Construire en zone agricole
2 La déréglementation
3 La ville, vers un nouveau statut

1996
1 De la difficulté de réaliser les grands projets d'infrastructure
2 Tourisme, loisirs et aménagement
3 «Nature comprise», prix de l'ASPAN-SO 1966

1997
1 Expo 2001
2 Alp transit, Swissmetro et trains à haute performance
3 La gestion du bâti vide

1998
1 Aménagement et économie
2 Aménagement, urbanisme et information
3 Prix de l'ASPAN-SO - FSP 1998

1999
1 Comment va la ville, bilan du siècle
2 Comment va la campagne, bilan du siècle
3 Comment va la montagne, bilan du siècle

2000
1 Demain la ville
2 Demain la campagne
3 Demain la montagne

2001
1 Plans directeurs, vers d'autres échelles
2 Expositions nationales
3 L'énergie, état des lieux

2002
1 L'élasticité de l'espace
2 Coordination, transports et urbanisme
3 Une Suisse en 7 régions?

2003
1 Place aux jeunes
2 Population, société et aménagement du territoire
3 L'aménagement transfrontalier

2004
1 L'eau
2 Opbruit, mesures d'assainissement et allègement
3 Armée et aménagement

2005
1 L'affectation des zones industrielles
2 Prix: énergie et urbanisme
3 Comment planifier la zone agricole?

2006
1 Catastrophes naturelles et aménagement du territoire
2 AT, urbanisme et enseignement
3 Partenariat public-privé

Une copie de chaque numéro peut être obtenue au prix de 8.- CHF + frais de port, en s'adressant au secrétariat ASPAN-SO.

AGENDA

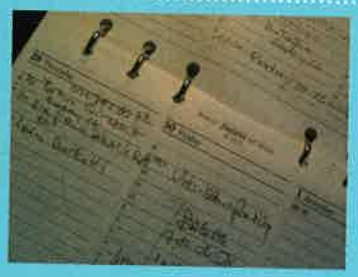

Notre assemblée générale annuelle est d'ores et déjà fixée au vendredi 9 novembre 2007 à Fribourg. Elle sera suivie d'une journée d'information et de débat sur le thème «Constructions hors zone et développement de l'agriculture».

PUBLICATIONS

Les Presses Polytechniques et Universitaires Romandes nous annoncent des nouveautés pour cet été: «Construire des façades», de Herzog, Krippner et Lang, un ouvrage de 324 pages avec plus de 1000 dessins et photographies au prix de 129.50 CHF.

«Les secrets de l'expertise immobilière», de Favarger et Thalmann, ouvrage de de 176 pages, au prix de 45.- CHF.

Les mêmes presses nous rappellent leur excellente collection «Le savoir suisse», plus de 40 ouvrages vendus au prix de 16.- CHF le numéro. Adresse: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, CP 119, EPFL – Centre Midi, 1015 Lausanne, ou <www.ppur.org> ou par tél.: 021 693 41 31.

«Dynamique des avalanches», sous la direction de Christophe Ancey. C'est le premier livre en langue française exclusivement consacré à l'étude quantitative des avalanches de neige. Leur phénoménologie ainsi que les bases de calcul propres à leur caractérisation et à leur modélisation y sont décrites en détail. 352 pages, 99.50 CHF, Ed. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

«La Suisse se réchauffe», effet de serre et changement climatique, de Martine Rebetez. Des catastrophes en série inquiètent la population, inondations, glissements de terrain, avalanches, s'ajoutant à des hivers sans neige et aux glaciers en voie de disparition. La synthèse de l'auteur apporte des données réactualisées sur ce phénomène planétaire. Ce livre s'attache, avec une grande richesse d'observations sûres et frappantes, au cas de la Suisse particulièrement exposée à ces mutations. 120 pages,16 CHF, collection «Le savoir suisse», Ed. Presses Polytechniques et Universitaires romandes.

Caroline Gerber

L'action foncière pour régénérer des sites urbains

Les politiques urbaine et foncière mises en œuvre par la collectivité publique ont pour enjeu d'accompagner un certain nombre de mutations sociales et économiques. La croissance très rapide de la demande de surfaces bâties est poussée depuis quelques années par l'afflux d'argent sur les marchés financiers mondiaux, qui conduit les investisseurs à chercher des placements financiers dans le patrimoine bâti.

La mobilité accrue des activités, des capitaux et des personnes ont transformé l'échelle des marchés (de biens et de services, de l'emploi, de l'immobilier et du foncier) et, par voie de conséquence, l'organisation du territoire dans lequel ils s'inscrivent. La périurbanisation est une conséquence directe de l'effet conjugué du surenchérissement de l'immobilier et de l'amélioration de la qualité des moyens de transports, qui contribuent à l'étalement urbain. Enfin, la population, majoritairement urbaine, devient de plus en plus exigeante en termes de services et de cadre de vie[1].

Les villes doivent aujourd'hui répondre à la triple contrainte de faciliter les déplacements, de créer de l'activité et d'offrir des services et des équipements de qualité y compris dans des secteurs de faible densité. Dans ce contexte urbain, le rôle du recyclage foncier est de permettre au tissu existant de s'adapter aux évolutions. Il s'agit de :

- favoriser la densification de secteurs urbains qui, autrefois périphériques, sont devenus centraux en raison de l'accroissement des villes ;
- offrir des espaces adaptés aux nouvelles demandes de services et d'aménités ;
- développer des espaces pouvant accueillir de nouvelles activités créatrices d'emploi plus ou moins nuisantes.

Le renouvellement urbain n'est pas un problème en soi : les villes ont toujours connu des vagues de densifications successives au fur et à mesure de l'afflux de populations nouvelles. Le problème est celui de la concurrence entre espaces périphériques et espaces en renouvellement. D'abord, le coût du mètre carré de bâtiment pour une construction en hauteur peut augmenter jusqu'à 30% par rapport à une construction à rez-de-chaussée – modèle constructif dominant dans l'espace périurbain et dans la grande périphérie des villes[2]. Ensuite, cette situation défavorable est renforcée par un grand nombre de contraintes techniques, surtout en cas de présence de bâti ou d'infrastructures et/ou de pollutions. Si les techniques et les compétences permettent des opérations de recyclage de qualité, les niveaux d'incertitude élevés au début des opérations se traduisent par des surcharges financières qui nécessitent la recherche de financements complémentaires, parfois même après le démarrage de l'opération. Enfin, on le verra plus loin, la multiplicité des acteurs impliqués rend les opérations plus complexes et, surtout, allonge les délais de réalisation.

Cette concurrence avec les espaces en périphérie des villes se traduit par une augmentation du coût de production du mètre carré constructible qui peut bloquer tout renouvellement urbain « spontané ». C'est le cas dans trois situations :

- Les quartiers d'habitat social, qui posent le problème de l'introduction d'un marché privé immobilier destiné aux classes moyennes sur un secteur où la propriété est souvent publique et dévalorisée (marquage social).
- Les quartiers anciens dégradés résultent bien souvent d'un cercle vicieux : disparition d'activités et détérioration du bâti créent un risque trop élevé pour l'investissement privé.
- Enfin, les friches industrielles ou ferroviaires, d'une échelle disproportionnée par rapport à leur voisinage urbain, peuvent par ailleurs présenter des caractéristiques formelles, techniques, et une structure foncière qui nécessite une réorganisation à grande échelle.

Dans ces situations, les différentiels de valeurs du mètre carré constructible par rapport au marché sont tels qu'au-

[1] Le présent article se réfère à deux auteurs qui ont contribué aux travaux de l'association des études foncières (ADEF) :
JOSEPH COMBY : « Savoir choisir une stratégie de recyclage urbain », Etudes foncières, n°89 / « La formation de la valeur sur les six marchés fonciers », Etudes Foncières n°101 / « Quelques idées simples sur les politiques foncières locales », Etudes foncières, n°110
THIERRY VILMIN : « L'aménagement urbain en France : une approche systémique », Certu, Lyon, 1999 (ouvrage en cours de réédition)

[2] « Bilan coûts avantages des basses densités résidentielles », ADEF, pour CFF/UNCMI.

cun acteur n'accepte d'intervenir sur un secteur en renouvellement. La collectivité doit viser à recréer de la valeur afin d'attirer les populations, les activités nouvelles et les investisseurs. Pour cela, elle dispose de trois leviers :

- réduire les coûts d'acquisition ;
- réduire les coûts d'aménagement ;
- revaloriser les droits à bâtir cessibles après l'aménagement.

Selon les situations, elle doit arbitrer entre deux stratégies de reconquête. Dans le cas où les valeurs foncières sont relativement proches du marché (peu de coûts de dépollution, pas de marquage social) et où la structure foncière est adaptée aux usages futurs, la collectivité peut consacrer « un peu » d'argent public à restaurer l'image du quartier et à améliorer son accessibilité afin d'attirer des investisseurs (action sur la revalorisation exclusivement). Dans le cas où les valeurs foncières sont très éloignées du marché (secteur en déprise, pollutions et/ou restructurations importantes, etc.), il peut être contre-productif de procéder à des investissements publics par petites touches, qui se révèleront insuffisants pour attirer l'investissement privé et risquent de survaloriser le foncier à restructurer. La stratégie, nécessairement portée sur le long terme, consiste alors à accepter la poursuite de la dévalorisation des terrains pour pouvoir réaliser les investissements publics « lourds » au moment où l'on aura décidé de refaire venir le marché sur le secteur, en mettant en œuvre des stratégies de transition en direction des populations les plus fragiles (actions sur les coûts d'acquisition, les coûts d'aménagement et la revalorisation).

Un jeu d'acteurs incontournable

Le choix de la stratégie la plus adaptée conditionne les montants de l'investissement public dans des secteurs en renouvellement. Or cet investissement, même s'il atteint des montants très élevés, ne trouve de réelle efficacité que si la collectivité a construit sa politique en intégrant les contraintes des marchés immobiliers et fonciers et a acquis une vision d'ensemble du développement urbain de l'agglomération et du jeu des acteurs locaux. Cela suppose de coordonner, en concertation avec les acteurs, la production de droits à bâtir entre la périphérie et le cœur des agglomérations afin d'éviter des concurrences qui défavoriseraient les secteurs les plus difficiles à faire évoluer. Il s'agit également d'intégrer le temps long du renouvellement urbain, lié à la complexité du jeu des acteurs au niveau local.

Pourquoi cette complexité ? L'accumulation d'histoires urbaines plus ou moins anciennes qui ont conduit à la formation du tissu urbain existant met en présence de nombreux acteurs aux logiques et aux intérêts extrêmement variés : anciens propriétaires sur un foncier à restructurer ; anciens usagers à déplacer ou à reloger ; associations de défense du citoyen, de quartier, de protection de l'environnement, de défense du patrimoine bâti ou paysager ; futurs utilisateurs ou futurs propriétaires présents en amont des opérations (entreprises, organisme de logement social, investisseur immobilier) ; opérateurs fonciers publics ; aménageurs publics ou privés ou « développeurs » en situation de concurrence ; prestataires de services (bureaux d'études techniques, urbanistes, juristes, etc.) ; entreprises du BTP, entreprises d'assainissement et de dépollution.

A cela vient s'ajouter une administration publique elle-même divisée, soit en raison de son système d'organisation, soit en raison des besoins financiers poussant les collectivités à récolter des fonds auprès des institutions à l'échelon supérieur, en particulier dans le cas où le recyclage nécessite un investissement massif. L'enjeu sera donc, pour la collectivité locale, d'acquérir un savoir-faire de négociation et une parfaite connaissance des mécanismes économiques en jeu afin de construire une programmation dans l'espace et dans le temps qui concilie les intérêts des différents acteurs et les objectifs des politiques d'aménagement urbain.

Construire une vision collective et l'appliquer dans le temps

L'analyse des opérations urbaines dans divers pays d'Europe montre que l'implication des acteurs dans la mise au point d'une politique foncière adaptée implique :

- la construction, par la collectivité, d'une « vision » urbaine et d'un projet à l'échelle de l'agglomération, en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- l'ouverture du projet urbain aux opportunités et aux mutations, afin que chaque acteur puisse prendre sa propre part de responsabilité en limitant ses facteurs d'incertitude ;
- le développement et le partage, le plus en amont possible, de la connaissance du foncier au sein du réseau des acteurs locaux, ce qui permet de limiter les incertitudes sur l'état des sols et le marché.

La mise en œuvre d'une telle connaissance suppose de passer outre la grande réticence de l'ensemble des acteurs à diffuser leurs propres données. L'intégration de données environnementales dans les analyses semble néanmoins être une clef d'entrée consensuelle, qui pourrait favoriser l'émergence de nouvelles pratiques.

Caroline Gerber, Directrice de l'Adef
Association des études foncières
7 avenue de la République
F - 75011 Paris

Benedikt Loderer

Zurich, le **centre** de la Suisse

Voici une promenade en douze images qui parlent d'histoires d'Outre-Sarine, et plus particulièrement du cas de Zurich. Parler de Zurich veut dire parler de la Suisse, même si ce n'est pas tellement apprécié hors de cette ville. C'est non seulement parler de la commune de Zurich, mais c'est parler de la ville qui va de Schaffouse à Zoug, de Baden à Winterthur, avec un réseau dense de transports publics. Donc une ville d'à peu près un million d'habitants.

La première image de notre promenade montre Zurich West en 1911 (fig.1). A l'arrière-plan il y a le Lac, le Grossmunster, la Limmat. Devant, il y a le viaduc du train, la fabrique Escher/Wyss, le Hardbrücke et le Seefeld, qui est encore vide. Il faut dire qu'en 1800, Zurich n'avait que 15 000 habitants. Bâle et Genève étaient plus grandes. 100 ans après, Zurich avait 125 000 habitants, était devenue la plus grande ville de Suisse, parce qu'elle avait suivi la voie du chemin de fer. Alfred Escher, inventeur de la Zurich moderne, a créé de toutes pièces la politique ferroviaire, et je pense qu'au 19e siècle, c'était la meilleure chose à faire pour aménager le territoire. On le sait bien : aménager le territoire, ce n'est pas dessiner des plans, c'est bâtir des infrastructures. Même si en Suisse aujourd'hui, chaque m² a une couleur, ce qui a formé la Suisse actuelle, ce sont les trains et les autoroutes.

Concentration

On peut lire l'histoire de Zurich comme une histoire de concentration. Selon M. Rumley, le directeur de l'ARE, la cohésion est importante. C'est vrai. Mais la cohésion de la Suisse s'est faite par la concentration. Et la concentration, ça veut dire que le nœud central, c'est Zurich. Tout le monde le sait bien, mais personne ne veut l'accepter. On quitte le 19e siècle pour passer en 2001 (fig.2). C'est la même ville sous un angle différent.

S'il n'est pas nécessaire de raconter l'histoire de la ville, il est peut-être utile de revenir sur l'histoire de la fameuse sentence de Mme Ursula Koch : « die Stadt ist gebaut » (la ville est construite). Il est vrai que Mme Koch n'a jamais prononcé ces paroles. Mais chacun est persuadé qu'elle aurait bien aimé le faire. Mme Koch est entrée en fonction en 1986 et la première chose qu'elle a voulu faire, c'était la politique urbaine. Elle a cru qu'avec les plans d'aménagement, on pouvait faire de la politique urbaine. Auparavant, chacun de ses prédécesseurs avait dit qu'un instrument de planification, c'est seulement un truc technique, qui n'a rien à faire avec la politique.

Mme Koch voulait faire « die Lebendige Stadt », une ville vivante et diversifiée, malgré l'avis des autres politiciens. Ce fut l'origine d'un échec, car à Zurich, il y avait deux partis politiques : d'une part, ceux qui voulaient que toutes les friches soient destinées aux services bancaires, et de l'autre

1

2

3

4

Mme Koch, qui voulait y établir la Lebendige Stadt. Ce qui ne va pas ensemble. Alors, 10 ans plus tard, tout était bloqué. Mme Koch était devenue la bête noire des promoteurs et des banques, et, en même temps, l'héroïne des verts, des rouges et des alternatifs.

Sur la troisième image (fig. 3), on voit les friches industrielles. Zurich West est figurée par une tache bleue. A la dizaine de friches situées en ville, il faudrait ajouter toutes celles qui se trouvent dans la vallée de la Limmatt, entre Zurich et Baden, puis toutes celles de Zurich Nord, qui est une vraie agglomération, mais qui n'a pas de centre (fig. 4). Il y avait neuf communes, donc quasiment rien, mais il y avait l'aéroport, qui est un des éléments majeurs de cette concentration. Parce que si l'aéroport de Kloten avait été construit près de Langenthal, comme c'était prévu tout d'abord, toute la Suisse serait à l'envers. Mais les Zurichois ont commencé à construire l'aéroport avant que la Confédération ne se soit décidée. Il faut construire d'abord et la politique suivra.

Zurich Nord représente une ville de 180 000 habitants, soit à peu près la 14e ville de Suisse. On voit aussi que c'est la seule ville de Suisse qui ait une forêt au centre. Ça c'est nouveau. Là se trouvait la fabrique de M. Bührle, qui construisait des canons pour les Allemands. En 1985, *Oerlikon Bührle AG* et *ABB* se sont mis ensemble pour fonder une communauté foncière. En 15 ans, près de 90% de l'affaire a été réalisé, et ce nouveau quartier s'appelle « Neu Oerlikon » (fig. 5). Au début c'était pénible, car il n'y avait rien. Les gens n'acceptaient pas les nouveaux espaces. Aujourd'hui, ça commence à vivre et je pense qu'il faudra attendre un peu pour voir si c'est un succès. Mais ce qui est déjà visible, c'est que tous ces parcs qu'on a construits sont devenus un laboratoire exemplaire pour les architectes-paysagistes. C'est le MFO Park, une immense construction d'acier sur laquelle les plantes sont priées de pousser, ce qu'elles font avec bonne grâce (fig. 6).

Faire des projets, pas réformer les institutions

La figure 7 montre aussi Zurich Nord, avec le tracé de la Stadtbahn, une affaire qui a aussi augmenté la concentration de Zurich. C'est un bon exemple d'une réponse pragmatique pour contourner les obstacles posés par la problématique de la fusion des communes. La motivation était simple : il y avait des embouteillages permanents sur le réseau routier de Zurich Nord. Quatre présidents de communes se sont dit que le trafic n'est pas une affaire qui s'arrête à la limite de la commune et qu'il fallait faire quelque chose. En 1992, ces présidents ont fait le vœu de construire cette Stadtbahn et de la mettre en service en 2007. Les travaux ont commencé le 1er décembre 2006 et seront achevés dans 3 ans.

C'est un exemple qui démontre qu'il ne faut jamais parler de la réforme des institutions si vous voulez faire quelque chose en Suisse, mais qu'il faut faire un projet. Les communes ont financé les premiers pas, c'est-à-dire les études. Et une fois que le projet était assez valable, elles ont invité le Canton à les suivre. Toutes les taches de couleurs de la figure 8 représentent neuf milliards de francs d'investissements qui, selon une étude, seront incités par la construction de la S-Bahn.

Le Forum Zurich

Revenons à Zurich West. La figure 9 représente la situation d'aujourd'hui. En gris, les constructions d'avant 1990, en vert toutes celles construites entre-temps et en brun, celles à construire. On repère le fameux stade de Meili/Peter, la *Toni*

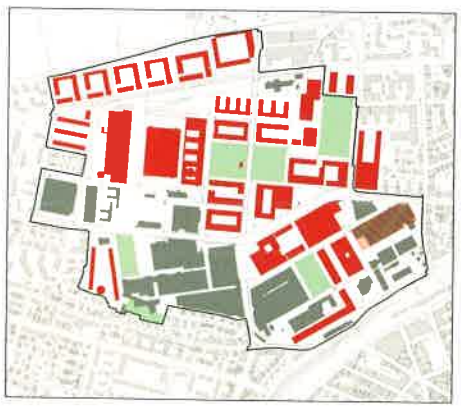

5

6

7

8

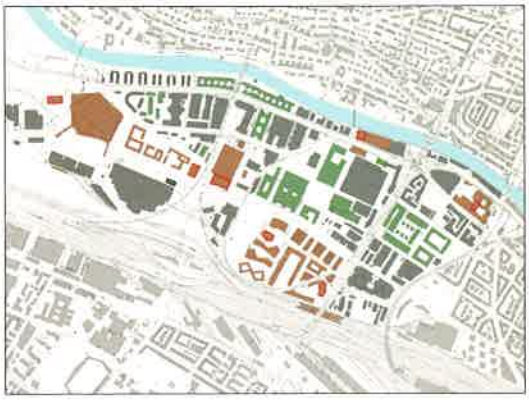
9

Areal, la Markt Areal, la Turbinenplatz et le Schiffbau, dont tout le monde a sans doute déjà entendu parler. Il faut revenir maintenant sur la situation de la ville après le blocage provoqué par Mme Koch, dont le mandat a pris fin en 1996. Deux ans avant, le président de la ville de l'époque, M. Joseph Estermann, a organisé le « Forum Zurich ». Il a invité tous les gens intéressés par la planification de Zurich West, c'est-à-dire pas seulement les propriétaires, les investisseurs mais aussi les politiciens, les gens des associations communales et de quartier et tous ceux qui pouvaient avoir un poids politique dans l'affaire. Pour la première fois, après 10 ans de blocage, ils se sont mis à table et ont réappris à parler ensemble. Le Forum Zurich n'était rien de plus qu'un grand bavardage, mais après tout, chacun a pu remarquer que les autres n'étaient pas aussi idiots qu'il se l'imaginait. Juste après, ils ont commencé ce qu'on appelait à Zurich la planification consensuelle. Avant, on faisait un plan et tous ceux qui étaient contre essayaient de le démolir. Maintenant on fait autrement. On invite tous ceux qui sont intéressés, on parle jusqu'à ce qu'on trouve un compromis et après, on fait un plan.

Ca a bien marché jusqu'ici mais il y a quand même des problèmes. La figure 10 montre le fameux stade de Meili/Peter et on voit bien que toutes ces constructions en blanc n'ont pas la même matrice que les autres. Il faut aussi admettre que nous sommes dans le temps de concurrence entre les villes. Mais Zurich n'est pas en concurrence avec Bâle et Berne, Genève ou même Neuchâtel. Zürich est en concurrence avec des villes comme Stuttgart, Strassbourg, Lyon, Milan. Nous jouons dans l'*Euroleague* et plus dans la *Prime League of Switzerland*.

Sur la figure 11, on voit la Turbinenplatz, le bâtiment c'est le *Pool 5*, qui comprend trois étages de logements et quatre étages de services. Au fond, il y a la tour *Mobimmo* de *Bluewin*, augmentée de trois étages avec une terrasse splendide et la plus belle vue de tout Zurich West. Ils ont mis ces trois étages et ils ont fait une nouvelle façade. A droite, il y a le fameux Schiffbau où on construisait des bateaux – il y en a encore un qui flotte sur le lac de Zurich –, qui contient aujourd'hui les ateliers du SchauspielHaus et 21 appartements. Ils ont été vendus un million chacun, ce qui a permis de financer le théatre de la Schiffbauhalle. Cinq ans auparavant, on prétendait que personne ne voudra habiter ici, que les gens qui ont du fric veulent aller habiter ailleurs. Et voilà aujourd'hui que tous ces appartements ont été vendus à un prix hors de ma portée. Cette construction a été la masse critique pour mettre en marche cette opération de Escher/Wyss, car elle a tout fait démarrer.

La dernière image est celle de la *Marktower* (fig. 12) – qui s'appelle aujourd'hui *Prime Side Tower*, car nous parlons zurichois –, un projet de Gigon/Guyer. Cette tour-là n'est pas encore construite. Ils ont un permis de construire, mais il leur reste à trouver des locataires.

Et voilà, c'est ça la ville de Zurich. Je pense que le point faible de Zurich, c'est qu'il nous manque encore 50 000 Welches pour augmenter la cohésion de la nation, bien plus que ce que le directeur de l'ARE nous a promis.

Benedikt Loderer
Stadtwanderer, fondateur et
ancien rédacteur en chef de la revue
Hochparterre
Ausstellungsstrasse 25
CH – 8005 Zurich

10

11

12

EFFICIENCE ENERGETIQUE DANS LE BÂTIMENT

Selon la sia, qui rejoint sur ce point la position du Conseil fédéral, la mesure prioritaire pour assurer l'avenir de notre approvisionnement énergétique est d'en accroître l'efficience. Dans cette perspective, le secteur du bâtiment offre des potentiels d'amélioration importants. D'éminents experts de la sia ont donc récemment présenté les objectifs de performance et le certificat énergétique des bâtiments envisagés par la sia à la sous-commission chargée de la politique énergétique pour la CEATE du Conseil des États.

Bâtiments et infrastructures sont très gourmands en énergie : ils engloutissent près de la moitié de l'énergie thermique consommée dans notre pays, ce qui équivaut à quelque 25% de la consommation totale. Or dans ce domaine précis, il existe encore d'énormes marges d'accroissement des performances. Représentée par son président, Daniel Kündig, et par Charles Weinmann, président de sa commission sectorielle des normes pour l'énergie dans le bâtiment, la sia a saisi l'occasion de faire valoir sa longue expérience et ses compétences en la matière en exposant sa position sur ce dossier devant la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil des États à mi-avril.

Il importe d'abaisser la demande en énergie et d'optimaliser la couverture des besoins. Cela implique de favoriser autant que possible des agents énergétiques renouvelables et performants. La sia propose de se baser sur ses normes pour renforcer peu à peu les exigences légales minimales en matière de consommation énergétique des bâtiments. Elle se déclare prête à collaborer avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour élaborer des normes spécifiques à ce domaine, afin de faciliter les calculs et de chiffrer le rendement des investissements destinés à accroître l'efficacité énergétique.

Incitations conformes au marché

Pour la sia, le grand défi réside essentiellement dans le renouvellement du patrimoine bâti existant. Celui-ci recèle en effet un extraordinaire potentiel d'optimisation qu'il s'agit de mettre à profit au cours des années à venir. Les opérations de rénovation intégrale en vue d'atteindre des standards énergétiques définis doivent donc bénéficier de mesures incitatives conformes à la réalité du marché. Cela peut prendre la forme d'allègements fiscaux, de redistributions par le biais du calcul des loyers et des émissions de CO_2, d'une taxation énergétique ou encore d'un bonus dit d'exploitation prolongée.

Comparabilité de l'offre

Pour les bâtiments, un certificat énergétique unifié et valable dans toute la Suisse pourrait constituer un véritable stimulant de performance. Il constituerait en effet un étalon de valeur susceptible d'améliorer la transparence du marché en matière de produits, systèmes et prestations énergétiques. Les maîtres de l'ouvrage bénéficieraient d'une bien meilleure information sur les multiples possibilités et avantages d'une construction efficiente sur le plan énergétique. La sia est en train de définir les bases d'un tel certificat. Elle envisage également de le publier sous le label sia, en étroite collaboration avec la Confédération et les cantons, afin de lui assurer l'unicité et la crédibilité requises.

Réflexion globale indispensable

Cela étant, et même si le politique tend parfois à en réclamer, il n'existe pas de réponses simples et de solutions toutes prêtes. On souhaite par exemple disposer de barèmes de coûts fixés pour un assainissement énergétique efficace. Pour certains élus, ils fourniraient en effet des bases pour l'examen d'allègements fiscaux ou d'autres mesures d'incitation. Or en matière d'efficacité énergétique, cette manière d'aborder le problème ne convient pas aux objectifs poursuivis.

Pour la sia, l'action durable - qui intègre le souci d'efficience énergétique - commence par la volonté d'engager une réflexion globale et d'élargir le contexte. La prise en compte exclusive de facteurs sectoriels ne débouche pas sur des solutions durables et ne correspond pas davantage aux besoins de construction actuels. Les aspects énergétiques ne constituent qu'un volet d'une approche qui en englobe beaucoup d'autres concernant l'économicité d'un ouvrage et son exploitation optimalisée pour les propriétaires, soit des questions relatives au bruit et à la protection de la santé, des considérations de nature sociale ou architecturale, notamment. Au-delà de sa consommation énergétique primaire, il suffit en effet de considérer l'énergie grise engloutie dans un immeuble et la mobilité qu'il induit pour se convaincre que le débat devrait impérativement être élargi aux objectifs de l'aménagement du territoire et de la qualité architecturale.

Préconiser l'efficience en matière d'énergie, sans ouvrir la discussion aux réalités politiques et techniques propres au territoire suisse n'a guère de sens. Reste à trouver comment aborder ces tâches complexes, tout en délivrant les messages clairs que les pouvoirs publics et les maîtres de l'ouvrage appellent de leurs vœux.

Thomas Müller,
Responsable RP/Communication SIA

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL INDIVIDUEL SIA

Plusieurs milliers de bureaux d'étude affiliés à la sia occupent d'importants effectifs salariés. D'où la nécessité d'un contrat d'engagement standard, qui règle clairement et succinctement tous les rapports nécessaires entre employeurs et employés. Revu et toiletté, le contrat de travail individuel de la sia répond à ce besoin. Il peut désormais être commandé auprès de la sia (auslieferung@sia.ch), assorti du commentaire explicatif qui a également été remanié. Les bureaux membres abonnés à SIA-Service peuvent aussi télécharger ces documents sur le site Internet SIA-Service. Quant aux deux partenaires informatiques de la sia, *dg-informatik et WIBEAG*, ils incluront sans doute le nouveau formulaire contractuel dans leurs prochaines mises à jour logicielles.

Initialement publié en 1981, le contrat de travail SIA 1031 et les explications y relatives avaient déjà fait l'objet d'une première adaptation à de nouvelles exigences légales. Le remaniement 2007 intègre de nouveaux développements législatifs, dont l'assurance maternité notamment.

Par ailleurs, le formulaire de contrat a été expurgé du chapitre « Recommandations de la SIA », qui figure désormais dans le commentaire, tandis que contrat et commentaire ont tous deux été débarrassés de clauses devenues inutiles.

Jürg Gasche, SIA - Droit

Formulaire contractuel SIA 1031

Le formulaire contractuel SIA 1031 n'est pas un contrat de travail collectif à validité générale, mais un modèle de contrat, soit un « chablon contractuel » pré imprimé, destiné à rationaliser et faciliter la conclusion d'un engagement.

TCA DAIKIN

Système de climatisation
révolutionnaire VRV III

Toujours trois
longueurs d'avance

1. encore plus
de possibilités d'utilisation,
grâce à l'intégration du contrôle
d'un monobloc de ventilation

2. encore plus
de fiabilité
grâce à un remplissage
automatique du système

3. encore plus
de sécurité,
grâce à un système intégré
de détection des fuites

THERMOCLIMA SA
Votre expert en climatisation!

Téléphone: 071 313 99 22
info@tca.ch www.tca.ch

Commune d'Yverdon-les-Bains
Etat de Vaud

Mandats d'étude parallèles à deux degrés en procédure sélective

Conception directrice pour la valorisation du secteur de la gare au lac à Yverdon-les-Bains

Requalification de la portion de territoire entre la gare et le lac et valorisation de l'axe de liaison ville/lac le long du Canal oriental

RÉSULTATS

Sous la présidence de Carl Fingerhuth, urbaniste à Zurich, le collège d'experts a décidé à l'unanimité des résultats suivants:

Rang 1 Bauart Architectes-Urbanistes SA Neuchâtel, Raderschall Landschaftsarchitekten AG, Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Vogt & Partner
Lichtgestaltende Ingenieure, P+ Petermann & Philippin
Equipe selectionnée au 2e degré Indemnité: 36 000.– HT
Equipe recommandée pour la poursuite des études

Rang 2 Feddersen & Klostermann Zurich, IBV W. Hüsler AG, atelier Wehrlin
Equipe sélectionnée au 2e degré Indemnité: 36 000.– HT

Rang 3 tribu'architecture sarl Lausanne, Contrepoint projet urbain, Husler architectes-paysagistes sarl, Transportplan Sion SA, Benoît Bigler
Equipe non sélectionnée au 2e degré Indemnité: 21 000.– HT

Rang 3 pool Architekten Zurich, Parish L.A, Zwicker + Schmid Bauingenieure , Staubli Kurath & Partner AG, held für planung und nachhaltigkeit, Angelus Eisinger historien de l'urbanisme contemporain et économiste, Robert Ireland artiste indépendant, Fritz und Braach Adaptive Architektur
Equipe non sélectionnée au 2e degré Indemnité: 21 000.– HT

Exposition publique du 7 au 20 juillet 2007 selon l'horaire suivant: de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h le samedi

64 postes sur : www.vd.ch Bourse de l'emploi

canton de vaud

Mission: conduire la planification de projets d'infrastructures de transport et d'aménagement urbains selon la compétence du service. Conseiller les entreprises, les régions et les communes dans le domaine de la planification des projets d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics.

Ingénieur-e en transports 100%, réf. 6315

Profil: Diplôme d'ingénieur EPF/ETS, inscription au REG A ou B ou équivalent. Bonne connaissance des modes de transport individuel et collectif (transports publics), du transfert modal, ainsi que de l'aménagement des espaces publics en relation avec les déplacements. Bonne aptitude à rédiger des préavis et à conduire des séances de coordination.

Contact: M. Federico Molina, 021 316 70 47

Dossiers: SG DINF, Mme I. Tüscher, Riponne 10 - 1014 Lausanne

NORMES EUROPÉENNES POUR LES SERVICES

Fin 2006, l'UE et l'AELE ont transmis au Comité européen de normalisation (CEN) le mandat (M/371) d'étudier les modalités d'une normalisation renforcée dans le domaine des prestations de service. Onze volets sectoriels (voir encadré) ont donc été définis afin d'examiner - par le biais d'études de faisabilité - comment et dans quelle mesure la normalisation pourrait garantir la libre circulation des services au sein du grand marché européen. Le premier volet traitera des principes généraux d'une telle normalisation des services, tandis que les dix autres évalueront plus en détail les possibilités s'appliquant à différents domaines.

A priori, ce nouveau mandat ne devrait que marginalement concerner la sia (volet 2 et volets 9 à 11). Le projet n'en indique pas moins que l'UE est fermement décidée à s'appuyer toujours davantage sur des normes pour couvrir l'ensemble des domaines touchant au bien-être des citoyens. Autrement dit, les décisions de la sia concernant les normes qu'il s'agit clairement de soutenir par rapport à celles dont il suffit de prendre connaissance demeureront nécessaires. Si la sia est consciente que l'élimination des obstacles techniques au commerce impliquerait une adoption quasi automatique de toutes les nouvelles normes européennes, il reste que le foisonnement démesuré de nouveaux textes oblige en quelque sorte la sia à endosser un rôle d'éclaireur et de chef de file. Avec le soutien des très nombreux volontaires œuvrant au sein des commissions des normes, le service des normes et règlements de la sia entend relever le défi et poursuivre dans cette voie.

Dr Markus Gehri,
Responsable Normes et règlements SIA

Domaines de normalisation pressentis

1 Aspects transversaux d'une normalisation des services
2 Prestations de conseil des ingénieurs
3 Fourniture de services en général
4 Fourniture de services informatiques
5 Prestations d'accueil au sein d'entreprises et lors de manifestations
6 Fourniture de personnel
7 Commerce, entretien et location de bateaux
8. Critères d'accessibilité dans les domaines des transports et du tourisme
9 Environnement domestique intelligent, p.ex. pour personnes âgées et handicapés
10 Maisons de retraite
11 Gestion du logement

NORME SIA 318 - MISE EN CONSULTATION

La sia met en consultation la norme SIA 318 pour les Aménagements extérieurs ainsi que les conditions générales SIA 118/318 correspondantes.

Les projets de normes mis en consultation (pour l'heure uniquement en version allemande) ainsi que le formulaire électronique sont disponibles sur le site internet de la sia <www.sia.ch/consultations>, où ils peuvent être téléchargés.

Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 31 août 2007 au service des normes (giuseppe.martino@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

(SIA)

4– 7 septembre 2007 | Centre de Foires de Bâle | Halle 1

ineltec présente les dernières tendances du marché de la technologie du bâtiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le salon et la présentation spéciale «Future Building» sur le site Web.

Pour la première fois en parallèle: go, le salon technologique pour l'automatisation et l'électronique.

WWW.INELTEC.CH

ineltec. infrastructure technology

CONCOURS

Organisateur et renseignements	Sujet CI : concours d'idées – CP : concours de projet PO : procédure ouverte – PQ : préqualification OH : offre d'honoraires – MEP : mandat d'études parallèles	Conditions d'admission (Composition du jury – professionnels)	Date redditi (Date limite d'inscription
Ville de Bienne Abteilung Stadtplanung Zentralstrasse 49 CH – 2501 Bienne francois.kuonen@ biel-bienne.ch	**Réaménagement de l'esplanade du Palais des congrès à Bienne (CP, PO)** – nouveau	Architectes établis en Suisse	7 septembre 20 (4 juillet 2007)
Etat de Vaud, DINF Service des routes Avenue de l'Université 3 CH – 1014 Lausanne cyril.besson@vd.ch	**Equipements d'exploitation et sécurité pour utilisation temporaire BAU, A1 Morges-Ecublens + A9 Sect. Blécherette (OH, PO)** – nouveau	Ingénieurs civils, spécialistes du trafic et entreprises établis en Suisse	18 septembre 2 (5 juillet 2007)
Ville de Zurich Amt für Hochbauten Lindenhofstrasse 21, CP CH – 8021 Zurich <www.simap.ch>	**Wohnsiedlung Laubiweg, Zurich (CP, PO)** – nouveau	Architectes établis en Suisse	4 septembre 20 (12 juillet 2007)
Groupe E SA Boulevard de Pérolles 25 CH – 1701 Fribourg <www.simap.ch>	**Planification et réalisation du nouveau siège de l'entreprise, Granges-Paccot (OH, PO)** – nouveau	Ingénieurs CVSE établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO	26 juillet 2007 12h00
Etat du Valais Service de la géomatique Av. de la Gare 39 CH – 1950 Sion sitvs@admin.vs.ch	**Elaboration des courbes de niveaux sur la base du modèle numérique de terrain (MNT-MO), Valais (OH, PO)** – nouveau	Ingénieurs géomètres et spécialistes de la géomatique établis en Suisse	26 juillet 2007
Etat de Neuchâtel,DJSF p/a Bauart SA Espace de l'Europe 3a CH – 2000 Neuchâtel gerber@bauart.ch	**Transformation de la prison préventive, La Chaux-de-Fonds (OH, PO)** – nouveau	Architectes établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO	3 août 2007 16h00
Fondation Ville de Genève pour le logement social p/a R4 - atelier de réalisation 8, rue des Vieux-Grenadiers, CH – 1205 Genève fuchs@atba.ch	**Rénovation d'un ensemble d'immeubles de logements, Genève (OH, PO)** – nouveau	Groupements comprenant architectes, ingénieurs et spécialistes établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO	21 août 2007 14h00
Comune di Pesaro Servizio Urbanistica Piazza del Popolo 1 I – 61100 Pesaro <www.comune.pesaro.pu.it>	**Parc public, édifices résidentiels et administratifs, requalification de l'église S. Maria degli Angeli (CP, PO)** – nouveau	Architectes européens	29 septembre 20 13h00
Ville de Genève Mme Valérie Skowronski Rue du Stand 25 CH – 1204 Genève jardin-botanique@geneva-link.ch <www.simap.ch>	**Conservatoire et Jardin Botaniques, extension de l'herbier et création d'un espace d'accueil public, Genève (CP, PO)**	Architectes établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO	12 octobre 2007
Editorial Gustavo Gili, SL 2G Competition Rosselló 87-89 E – 08029 Barcelone <www.2Gcompetition.com>	**Parc de la Lagune de Venise (CI, PO)**	Architectes du monde entier (Iñaki Abalos, Francesco Careri, James Corner, Anne Lacaton, Philippe Rahm)	12 novembre 20 (15 octobre 2007)
Ville de Berne p/a Metron Bern AG Effingerstrasse 17, CP 7265 CH – 3001 Berne bern@metron.ch <www.breitenrainplatz.bern.ch>	**Requalification de la Breitenrainplatz à Berne (CP, PO)**	Equipes pluridisciplinaires comprenant architectes, urbanistes, paysagistes, spécialistes de l'éclairage, établis en Suisse ou dans l'un des pays signataires de l'accord OMC/WTO	19 octobre 2007
Bureau du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) Rue de Lausanne 35 CH – 1020 Renens schema-directeur@ ouest-lausannois.ch <www.ouest-lausannois.ch>	**Requalification des espaces publics et de l'interface des transports du secteur de la gare de Renens (CP, PO 1 degré)**	Selon conditions du programme de concours (Pierre Feddersen, Pascal Amphoux, Sybill Aubort-Raderschall, Uli Huber, Patrick Raymond et des représentants de l'organisateur)	26 octobre 2007

NOTE Cette rubrique, préparée en collaboration avec la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon le réglement SIA 142 ou U
Les informations qu'elle contient ne font pas foi sur le plan juridique. **Pour tout renseignement, prière de consulter le site <www.sia.ch/concours>**

Ray sa

façades ventilées

Rue Pierre-Yerly 1 1762 Givisiez T 026 466 47 72 raysa@ray-sa-ag.ch
Mühletalweg 22 4600 Olten T 062 296 00 10 rayag@ray-sa-ag.ch

web Visitez notre site : www.graceconstruction.com

STRUX®

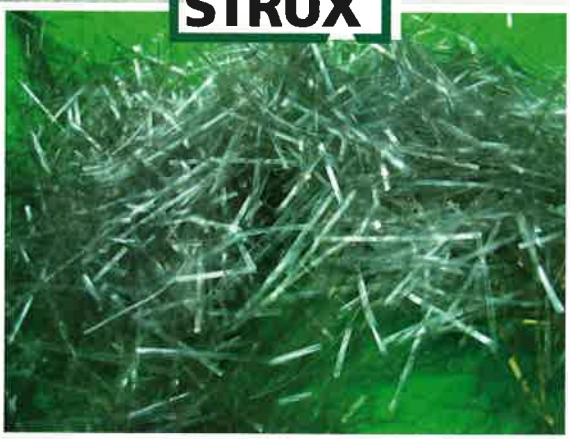

Pour le renforcement des bétons, prescrivez STRUX®, la fibre synthétique de Nouvelle Génération !

En augmentant ductilité et durabilité des bétons, tout en alliant une plus grande sécurité et facilité de mise en oeuvre, les fibres STRUX® vous garantissent qualité et longévité de vos ouvrages en béton. En substitution des armatures métalliques traditionnelles dans les domaines suivants :

- Dallages au sol
- Radiers
- Aires de stockage extérieures
- Pistes cyclables et voirie
- Parkings
- Dallages résidentiels ...

Pour vos projets : calcul des charges par notre bureau technique

GRACE Construction Products

Grace Construction Products S.A. - En Budron E9 - 1052 Le Mont sur Lausanne - Tél. +41 21 652 85 86 - Fax +41 21 652 85 95

- Abris
- Préaux
- Couverts

Mobitec
2000 Neuchâtel
Tel ; 032 724 03 56

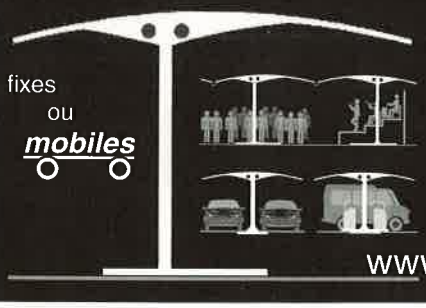

fixes ou mobiles

. Collectivités .
. Industries .
. Ecoles .
. Villas .
. Copropriétés .
. Garages .

www.mobitec.ch

Si simple la lumière naturelle.

www.solatube.ch

Système d'éclairage zénithal Solatube®
pour un usage privé, commercial,
industriel ou agricole.

HELIOSOLAR SOLATUBE

MEMENTO

Sujet ou titre	Date	Lieu	Organisateur ou renseignements
France-culture – « Métropolitains »	Tous les mercredis de 19h30 à 20h30	FM 96.7	Emission hebdomadaire sur l'architecture et la ville, animée par François Chaslin
Les plates-formes Ecoparc	Tous les derniers jeudis du mois	Neuchâtel, Centre Ecoparc	Centre Ecoparc, Espace de l'Europe 3a, CH – 2002 Neuchâtel, <www.ecoparc.ch>
Exposition – « Architecture du paysage en Suisse »	24 mai au 14 juillet 2007	Zurich, Architekturforum	Architekturforum, Neumarkt 15, CH – 8001 Zurich, <www.architekturforum-zuerich.ch>
Exposition – « Arduino Cantàfora, peintures et dessins »	8 juin au 14 juillet 2007	Lausanne, Galerie de l'Univers	L'Univers, Rue Centrale 5, CH – 1003 Lausanne, tél. 021 312 85 42, livres.univers@bluewin.ch
Exposition – « Ueli Brauen & Doris Waelchli 1999-2004 »	15 juin au 15 juillet 2007	Annecy, Galerie Chambre claire	Maison de l'architecture de Haute-Savoie, <www.maison-architecture-74.org>
Exposition – « MEP valorisation du secteur gare-lac à Yverdon-les-Bains »	7 au 20 juillet 2007	Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, 2e étage	Service Urbanisme et Bâtiments, Yverdon-les-Bains, tél. 024 423 62 41, urbat@ylb.ch
Exposition – « Martin Stollenwerk, SBB Bauten Max Vogt »	1er juin au 26 juillet 2007	Zurich, Architekturfoyer, Hönggerberg ETHZ	ETH Zurich, gta, CH – 8039 Zurich, <www.gta.arch.ethz.ch>
Exposition – « Visualizing Knowledge »	4 au 26 juillet 2007	Zurich, ARchENA, Hönggerberg ETHZ	ETH Zurich, gta, CH – 8039 Zurich, <www.gta.arch.ethz.ch>
Exposition – « SAR – Projets de Master II »	9 juillet au 3 août 2007	Lausanne, EPFL, SG	EPFL-ENAC, CH – 1015 Lausanne, edith.bianchi@epfl.ch
Exposition – « Alpes 2020, les nouveaux tunnels »	Jusqu'au 2 septembre 2007	Paris, Cité des sciences et de l'industrie	Cité des Sciences, 30 Av. C. Cariou, F – 75019 Paris, <www.cite-sciences.fr>
Exposition – « Forêts / Jörg Brockmann »	22 juin au 14 septembre 2007	Genève, galerie etc, (sur rendez-vous uniquement)	Galerie etc, 5 rue du Clos, CH – 1207 Genève, galerie@architectures-etc.ch
Exposition – « 150 films, Avant / Après, architectures au fil du temps »	21 mars au 16 septembre 2007	Paris, Cité de l'architecture Palais de Chaillot	Cité de l'architecture, Av. Prés. Wilson 45, Paris 16e, <www.citechaillot.fr>
Exposition – « Alfredo Jaar – La politique des images »	1er juin au 23 septembre 2007	Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts	Musée cantonal des Beaux-Arts, CH – 1014 Lausanne, info.beaux-arts@vd.ch, <www.beaux-arts.vd.ch>
52e Biennale d'Art de Venise – « Pensa con i sensi, senti con la mente »	10 juin au 21 novembre 2007	Venise	<www.labiennale.org>
Exposition – « Côté jardins »	15 juin 2007 au 31 mai 2008	Nyon, Musée romain	Musée romain, Rue Maupertuis, CH – 1260 Nyon, musee.romain@nyon.ch, <www.mrn.ch>
I&C Research Day – « Interdisciplinary Studies in Information Security »	5 juillet 2007 9h	Lausanne, EPFL, SG1	EPFL-IC IIF LACAL, Station 14, CH – 1015 Lausanne, corinne.degott@epfl.ch
Spectacle – « Cartographie 7 – Le bassin »	6 juillet 2007 19h, 20h et 21h	Lausanne, Aile nord du Palais de Rumine	Palais de Rumine, CH – 1014 Lausanne, cie.saire@bluewin.ch, <www.philippesaire.ch>
Spectacle – « Cartographie 8 – La Maladière »	4 août 2007 17h, 18h et 19h	Lausanne, La Maladière, arrêt de bus TL lignes 1 + 4	La Maladière, CH – 1007 Lausanne, cie.saire@bluewin.ch, <www.philippesaire.ch>
Salon – « Bauen & modernisieren 2007 »	30 août au 3 septembre 2007	Zurich, Foire	ZT Fachmessen AG, cp 56, CH – 5413 Birmenstorf, <www.bauen-modernisieren.ch>
Spectacle – « Cartographie 9 – La Boule d'Or »	31 août 2007 18h et 19h	Lausanne, Terrain de boules Vigie-Pont Chaudron	Terrain de boules Vigie-Pont Chaudron, CH – 1004 Lausanne, <www.philippesaire.ch>
Séminaire – « Valorisation des produits forestiers non ligneux »	6 septembre 2007 dès 9h	Posieux, Institut agricole de Grangeneuve	Institut agricole de Grangeneuve, CH – 1725 Posieux, iag@fr.ch, tél. 026 305 55 00
Salon – « Lurenova, Bauen + Wohnen »	4 au 7 octobre 2007	Lucerne, Allmend	ZT FAchmessen AG, cp 56, CH – 5413 Birmenstorf, <www.bauen-wohnen.ch>
Salon – « Batimat »	5 au 10 novembre 2007	Paris, Porte de Versailles	Promosalons, General Wille-Str. 15, CH – 8002 Zurich, <www.promosalons.com>
Séminaire – « Constructions hors zone à bâtir et développement durable »	9 novembre 2007	Fribourg, EIAF	VLP-ASPAN, Seilerstr. 22, CH – 3011 Berne, <www.vlp-aspan.ch/fr/agenda/>
Salon – « Sichereit 2007 »	13 au 16 novembre 2007	Zurich-Oerlikon	Reed Messen AG, cp 185, CH – 8117 Fällanden, <www.sicherheit-messe.ch>
Séminaire – « Quel rôle joue la forêt sur les marchés de crédits carbone ? »	29 novembre 2007	Lausanne	GGConsulting, Ch. du Franoz 11, CH – 1038 Bercher, ggconsulting@vtx.ch, <www.fowala.ch>
23e Congrès mondial de l'UIA – transmettre l'architecture	29 juin au 3 juillet 2008	Turin (I)	CNAPPC (Conseil national des architectes, paysagistes, planificateurs et conservateurs), <www.uia-architectes.org>

FISSURES? TASSEMENTS?

URETEK DEEP INJECTIONS®:
LA SOLUTION AU PROBLÈMES DE FONDATIONS

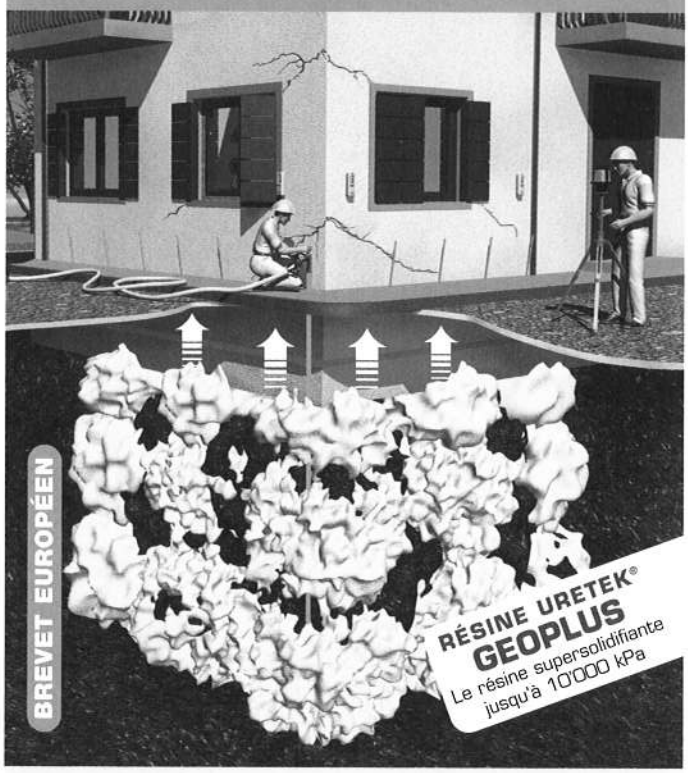

Compactage de terrain avec URETEK DEEP INJECTIONS®

Les techniciens d'Uretek exécutent plusieuts forages (2 cm de diamètre) à une distance de 0.5 à 1.5 m, directement à travers les fondations. Dans le trou de forage, ils introduisent des petits tubes en cuivre jusqu'à la profondeur d'injection prévue dans le projet. La résine synthétique GEOPLUS est injectée liquide et elle occupe en quelques secondes un volume supérieur de plusieurs fois son initial, elle peut atteindre une pression d'expansion de 10'000 kPa.

On poursuit les injections jusqu'au moment où la construction atteint le soulèvement désiré. Sur la construction sont installés des appareils laser qui permettent de vérifier des mouvements millimétriques et de contrôler la structure à soulever.

VOS AVANTAGES

- **Exécution simple et rapide**
- **Effet immédiat**
- **Aucun chantier**
- **Epargne de temps et d'argent**

OFFRE GRATUITE

URETEK

Tél. 041 676 00 80
Fax 041 676 00 81
www.uretek.ch
uretek@uretek.ch

SBB CFF FFS

CFF Immobilier est propriétaire du patrimoine immobilier de CFF SA, avec pour mission de le gérer, le développer, le valoriser. Outre ses activités en tant que centre de compétences dans le domaine du management de projets de construction, l'unité Développement assure la valorisation de son portefeuille de projets dont le potentiel de développement est l'un des plus importants de Suisse.
Pour renforcer notre équipe en Suisse Romande basée à Lausanne, nous recherchons un/e

Chef/fe de projets immobiliers

qui se verra confier la responsabilité de projets dans chaque phase du processus, de la planification stratégique à la réalisation, en tant que pilote et représentant du maître de l'ouvrage.
Vous savez allier approche commerciale, sens de la qualité urbanistique et architecturale et goût de la planification, à la rigueur du management de projet. Guidé par un esprit d'entrepreneur, vous aimez vous engager pour atteindre les objectifs liés au montage et à la concrétisation d'opérations immobilières d'envergure. Vos qualités organisationnelles et vos aptitudes à communiquer font de vous une personne digne de confiance.

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine de la construction (architecte/ingénieur) avec une formation complémentaire en économie, vous avez l'expérience de pilotage de projets et vous disposez de bonnes connaissances en allemand.

Montez à bord ! Nous vous offrons des conditions de travail attractives dans un environnement varié et d'excellentes prestations accessoires.

Avons-nous éveillé votre intérêt ? Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Yves Jacot, Chef a.i. du team Développement Ouest à Lausanne, tél. 051 224 24 73.

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier détaillé de candidature à l'adresse suivante : CFF SA, Immobilier Personnel, Monsieur Sébastien Brêchet, Effingerstrasse 15, 3000 Berne 65. Réf. 24188

Pour consulter d'autres offres d'emploi et tout connaître sur la qualité des prestations des CFF, nous vous invitons à visiter le site www.cff.ch

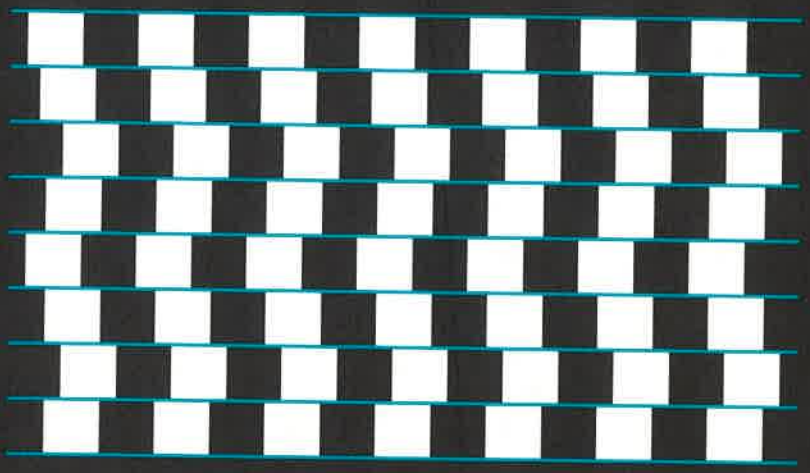

studiolongatti

Un ingénieur ne s'y laisse pas prendre si facilement.

Avec son œil exercé, le spécialiste discerne immédiatement que les lignes bleues horizontales sont toutes parallèles. Tout aussi logiquement, il choisit ARBO de Aschwanden lorsqu'il s'agit de relier divers éléments d'ouvrage – en particulier les dalles en béton en porte-à-faux d'un bâtiment – avec une excellente isolation thermique. En professionnel expérimenté, il sait aussi qu'avec son incomparable variété, l'assortiment ARBO de la dernière génération comprend une multitude d'épaisseurs d'isolation et de hauteurs. Et que des éléments avec isolation contre le bruit de chocs intégrée sont également livrables au besoin. Et il tient comme allant de soi qu'ARBO réponde aux exigences statiques spécifiques pour les applications constructives les plus diverses, et que les documents techniques exemplaires contenant de vastes données statiques et de physique du bâtiment représentent le top standard.

Aschwanden

F.J. Aschwanden SA · Produits spéciaux pour la construction · 3250 Lyss · T 032 387 95 95 · info@aschwanden.com · www.aschwanden.com